

**Et FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



United Nations
Peacebuilding

DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Pays : Burkina Faso	
TITRE DU PROJET : Renforcement de la résilience des communautés déplacées et hôtes ainsi que des capacités des autorités locales, par l'opérationnalisation conjointe du Nexus humanitaire-développement-paix (HDP) dans la région des Cascades	
Modalité de financement du PBF : <input type="checkbox"/> IRF <input checked="" type="checkbox"/> PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds affectation spéciale (“Trust Fund”) (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) : <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc..) : HCR, FAO, OIM	
Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux : spécifiez le type d'organisation (gouvernement, Organisation non gouvernementales internationales (ONGI), Organisation de la société civile (OSC) locale) :	
Gouvernement: <ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité (MATDS) ; - Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective (MEFP) - Ministère de la Justice et des Droits Humains et de la promotion civique (MJDHPC) ; - Ministère de la solidarité, de l'action humanitaire, de la réconciliation nationale, du genre et de la famille (MSAHRNGF) ; - Ministère de la jeunesse et de la promotion de l'entreprenariat des jeunes (MJPEJ); - Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP); - Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques (MARA); - Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement (MEEEA). 	
ONG, associations et autres organisations: <ul style="list-style-type: none"> - Coordination régionale du Secrétariat permanent des ONG; - Croix Rouge Burkinabè (CRBF); - Association Laafia, Bien-être; - Association des tradipraticiens intervenant dans le domaine de la santé mentale; - Génération Lumière; - Association Munyu; 	

- Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité (OCADES)
- Association pour la Promotion de l'Elevage au Sahel et en Savane (APESS)
- Groupe de Recherche et d'Action sur le foncier (GRAF)
- Comité Internationale pour l'Aide d'Urgence et le Développement (CIAUD CANADA)
- Observatoire National du Foncier (ONF)
- Vétérinaires Sans Frontières (VSF)
- Association des tradi-praticiens intervenant dans le domaine de la santé mentale;
-

Durée du projet en mois^{1 2}: 30 mois

Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : Région des Cascades, Province de la Comoé : Niangoloko, Banfora, Sidéradougou et Tiéfora, Province de la Léraba : Niankorodougou, Ouéléni, Sindou et Loumana

Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous :

- Initiative de promotion de l'égalité des sexes³
- Initiative de promotion des jeunes⁴
- Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)
- Projet transfrontalier ou régional

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :

HCR: \$ 2 158 698

FAO: \$ 1 420 651

OIM: \$ 1 420 651

Total PBF: \$ 5 000 000

**Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :

PBF 1^{ère} tranche (70%) :	PBF 2^{ème} tranche* (30%) :	PBF 3^{ème} tranche* (0%) :
UNHCR : \$ 1 511 089	UNHCR : \$ 647 609	UNHCR : \$ 0
FAO : \$ 994 456	FAO : \$ 426 195	FAO : \$ 0
OIM : \$ 994 456	OIM : \$ 426 195	OIM : \$ 0
Total : \$ 3 500 000	Total : \$ 1 500 000	Total : \$ 0

Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extrants) :

En étroite collaboration avec les ministères sectoriels concernés et leurs directions régionales dans la région des Cascades, les Organisations de la Société Civile (OSC) œuvrant pour la paix et la cohésion

¹ La durée maximum des projets IRF est de 24 mois et PRF de 36 mois.

² Le commencement officiel du projet est la date du premier transfert du budget du projet de la part de MPTFO aux() entité(s) récipiendaire(s), comme indiqué sur la page du MPTFO Gateway.

³ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).

⁴ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).

sociale, les ONG et les communautés bénéficiaires, le projet a pour objectif principal de promouvoir les valeurs de la paix, de développement durable et de protection des personnes vulnérables de la région des Cascades y compris les Personnes Déplacées Internes (PDI) dans une perspective de l'opérationnalisation du Nexus Humanitaire Développement et Paix (HDP). Il contribuera ainsi au renforcement, à la coordination, ainsi qu'à la durabilité des initiatives de consolidation de la paix, de la cohésion sociale et de la résilience. Afin d'atteindre l'objectif principal et contribuer efficacement au renforcement de la résilience des communautés locales et des territoires, à l'insécurité et au renforcement de la cohésion sociale. Le projet qui sera mis en œuvre conjointement par le HCR, la FAO et l'OIM, va travailler à :

- Renforcer les mécanismes de protection communautaires et les mécanismes de coordination régionaux en matière d'humanitaire, de développement et de paix afin d'accroître les capacités locales de réponse aux chocs et à l'efficacité de la réponse dans le cadre de l'opérationnalisation du nexus HDP, et contribuer au renforcement de la présence étatique et de la confiance des communautés pour assurer la durabilité du projet ;
- Atténuer les risques de violences, de fracture sociale et renforcer la confiance entre les communautés et les institutions qui représentent l'Etat ;
- Contribuer à la résilience climatique des territoires à travers le renforcement des mécanismes de gestion pacifique des conflits mettant l'accent sur l'accès aux ressources naturelles avec une approche d'inclusion des différents acteurs du foncier (formels et informels) et des usagers des ressources naturelles (y compris des plus vulnérables) notamment les femmes, les jeunes filles et les jeunes garçons ;
- Accroître l'accès des femmes, jeunes garçons et jeunes filles et des hommes aux services sociaux de base et leur mobilisation et participation aux initiatives communautaires qu'ils auront identifiées comme pouvant contribuer à la consolidation des liens sociaux et l'amélioration de la gouvernance des espaces ruraux de sociabilité et de cohésion sociale.
- Promouvoir des approches de la Stratégie Nationale de Relèvement des Personnes Déplacées Internes (PDI) et des Communautés d'Accueil (SNR-PDICA) 2023-2027 et leur prise en compte dans les mécanismes de planification économique locale ;
- Favoriser les opportunités économiques et des solutions durables pour les PDI et les communautés hôtes afin de renforcer leur autonomisation, leur résilience face à la violence et à la radicalisation, et faciliter leur participation à la construction de la cohésion sociale.

Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes hommes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) :

Elaboration de la note conceptuelle : Du 19 au 23 juin 2023, une mission conjointe composée des Nations unies : Secrétariat PBF, UNICEF, PNUD, UNFPA, UNHCR, FAO et du Gouvernement burkinabè dont le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité et le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective, a séjourné dans la région des Cascades. A cette occasion, des consultations ont été organisées avec plusieurs parties prenantes dont le Gouverneur, les présidents de délégations spéciales, les préfets, les leaders communautaires, les OSC, les femmes et les jeunes ainsi que les représentants des PDI. Cette mission d'évaluation initiale

conjointe a mis en exergue certaines préoccupations majeures des communautés et des acteurs étatiques de la région, notamment :

- Un faible engagement de la responsabilité des populations et le manque de coordination entre tous les mécanismes de mitigation des conflits mis en place par l'Etat au niveau local ;
- La vulnérabilité économique des femmes, un faible accès à la terre des jeunes, des femmes et des PDI ;
- La montée de la radicalisation religieuse et le risque de recrutement des jeunes dans les Groupes Armés Terroristes (GAT)⁵
- Un besoin de renforcement de la confiance et de collaboration entre les populations et les Forces de Défense et de Sécurité (FDS),
- Les fragilités complexes et des réponses isolées, dues à la faible coordination des acteurs HDP,
- La présence limitée des acteurs humanitaires, le manque de visibilité sur les données en matière HDP ;
- Le besoin important de documents d'identité et d'actes d'état civil chez les populations.

A la suite de cette mission, avec l'appui du Secrétariat PBF, les trois agences UNHCR, FAO et OIM ont décidé de travailler sur une note conceptuelle afin de pouvoir apporter une réponse aux préoccupations relevée en prenant en compte l'approche Nexus HDP.

Formulation du document de projet : Les 17,18 et 19 octobre 2023, les trois agences (UNHCR, OIM, FAO) ont organisé avec l'appui technique du Secrétariat PBF, un atelier de consultation des parties prenantes du projet. Pendant trois jours les participants suivants étaient réunis pour échanger autour de la conception du projet :

- Le Gouverneur des Cascades ;
- Les présidents de délégations spéciales de la Région des Cascades ;
- Les représentants des Directions générales du MATDS ;
- Les représentants des Directions générales du MARAH ;
- La Direction Générale du développement Territorial (DGDT) coordonnant le Programme d'Urgence pour le Sahel au Burkina Faso (PUS-BF) ;
- L'Observatoire National de Prévention et Gestion des Conflits Communautaires (ONAPREGECC) et ses démembrements ;
- Les leaders communautaires ;
- Les Représentants des PDI ;
- Les ONG nationales et OSC de la région des Cascades ;
- Les Représentants des FDS(Police, Gendarmerie, et agents des eaux et forêts).

L'objectif global de cet atelier était de favoriser une bonne implication des différents acteurs appelés à participer à la mise en œuvre du projet, en tenant compte de leurs priorités depuis la conception dudit projet. Les participants ont fait ressortir des suggestions, propositions et recommandations pour améliorer la note conceptuelle et qui ont été utilisés également pour guider la rédaction du document de projet.

⁵ En lien avec les résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité des Nations Unies, cette terminologie se réfère aux groupes armés affiliés à Al-Qaida et à l'organisation État islamique

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes⁶ : _Score 2 _

Spécifiez le pourcentage (%) et le montant (\$) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : 36.29% , 1,814,565 USD

Expliquez brièvement par quelle (s) intervention (s) principale (s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes⁷ :

S'alignant aux résolutions 1325 et 2250 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, le projet vise à investir dans la participation des femmes aussi bien les jeunes garçons que les jeunes filles âgés de 35 ans au plus, pour qu'ils puissent contribuer à la cohésion sociale et à la paix dans la région des Cascades. Dans cette perspective, le projet propose une réponse holistique qui va agir d'une manière structurelle sur les dynamiques existantes de cohésion sociale par la détermination et la mise en œuvre d'initiatives communautaires conjointes et innovantes. En effet, la mise en œuvre de ce projet vise la structuration et une meilleure organisation des sites pour une fourniture efficiente des services aux populations affectées à travers l'approche âge, genre et diversité (AGD) pour renforcer l'équité d'accès aux services sociaux de base. Fondé sur une analyse de conflit sensible au genre, le projet envisage de renforcer la promotion et la jouissance des droits des personnes affectées en particulier des femmes, les jeunes filles, les jeunes garçons, les enfants et les personnes victimes d'inégalités du genre. Par ailleurs, on note que les femmes généralement dans la zone d'intervention du projet à travers les différentes tâches qui leurs incombent dont celles de s'occuper de leurs enfants, n'ont guère le temps pour s'investir dans la vie sociale et politique dans leurs localités ce qui, se reflète sur leur exclusion du rôle qu'elles ont à jouer dans les mécanismes de gestion pacifique des conflits et de paix. Or, tout en étant victimes des conflits, elles peuvent en être des auteurs notamment par la propagation des rumeurs ou les incidents de cohabitation entre les enfants et proches. Pis encore, la femme dans la communauté est également prédisposée au dialogue et à la capacité d'apaiser leurs enfants et leurs conjoints généralement au cœur des conflits et des défis de consolidations de la paix. Aussi, en apportant une sensibilité au genre dans les projets, alors seulement les femmes auront l'opportunité d'être davantage investies dans les organes locaux de gouvernance dont les mécanismes communautaires de gestion pacifiques des conflits et de paix, et les Coordinations Communales de Sécurité dans le cadre de la police de proximité. La participation des femmes et des jeunes garçons et jeunes filles dans les structures communautaires de gouvernances sera activement recherchée avec une emphase sur la parité homme-femme. Des formations et des séances de sensibilisation et de dialogue communautaire sur le genre permettront de lever les pesanteurs traditionnelles autour de la domination masculine mais également pour promouvoir la masculinité positive axée sur le genre et la consolidation de la paix et l'accès aux services sociaux de base. En raison des rôles et responsabilités différenciés selon le genre, les femmes ont des perspectives et des besoins différents de ceux des hommes, et peuvent ainsi offrir une analyse et des solutions différentes quant à la gestion pacifique des ressources naturelles. Cependant, leur participation aux mécanismes formels et traditionnels de gestion des ressources et des conflits reste remarquablement faible, alors qu'elles jouent un rôle important dans la production et au sein de leur famille. Des femmes leaders appelées Amazones de la cohésion sociale, seront identifiées et formées en prévention et gestion des conflits pour former à leur tour les membres

⁶ **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

⁷ Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre

de leurs communautés et seront formées pour mettre en œuvre les activités génératrices de revenus à travers des Champs Écoles Agropastoraux (CEAP). Ainsi, avec l'appui des comités mixtes consultatifs et des partenaires de mise en œuvre, il sera identifié par commune des points focaux femmes et jeunes filles pour assurer le leadership dans la gestion des ressources naturelles. Un appui sera apporté pour le renforcement et la mise en place des mécanismes communautaires innovant et durable pour le leadership féminin et la consolidation de la paix. En vue de la promotion du leadership féminin pour la paix, les femmes seront issues des différentes communautés en présence et le choix se fera sur la base de critères consensuels définis et validés par les communautés elles-mêmes. Les rapports de projet comporteront des données ventilées par sexe et par âge sur les bénéficiaires.

Degré de risque du projet⁸ : 1

Le projet teste-t-il de nouvelles approches : Yes No

Est-ce que la conception du projet intègre des considérations liées au climat, à la paix et à la sécurité : Yes No

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁹): (2.3) Prévention/gestion des conflits

Le cas échéant, les résultats du SDCF / UNDAF auxquels le projet contribue : Effet 1.1. : l'efficacité des institutions est améliorée et les populations, en particulier les plus exposées aux risques de conflits et à l'insécurité, vivent en paix et en sécurité dans un Etat de droit (Pilier 1 Paix) de l'UNIDAP.

Objectifs et cibles de développement durable (ODD) auxquels le projet contribue : 1, 2, 5, 8, 10, 13,16,17

Type de demande :

Nouveau projet :

Révision de projet :

Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :

Extension de la durée : Durée additionnelle du projet en mois :

Changement de résultat / sujet :

Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :

Budget PBF supplémentaire : Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :

USD XXXXX

Brève justification de la révision:

NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront

⁸ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁹ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

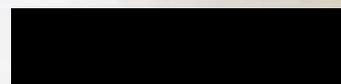
(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ; (4.3)

Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

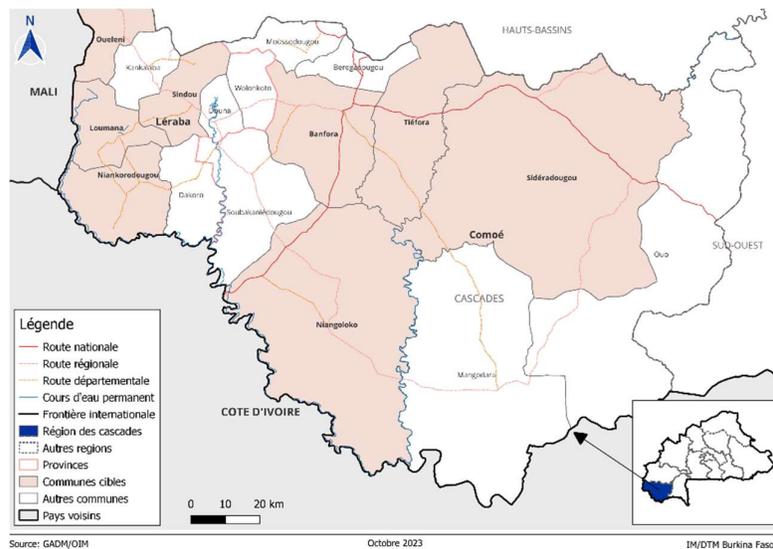
	<i>requisites.</i>
--	--------------------

SIGNATURES DU PROJET :

<p>AGENCE RECIPIENDAIRE*</p> <p>Nom : Mr Maurice Azombardou</p> <p>Signature: </p> <p>Nom de l'agence : UNHCR</p> <p>Date et visa : 25/04/2024</p> 	<p>Représentant du gouvernement national</p> <p>Nom : </p> <p>Signature: </p> <p>Titre :</p> <p>Date et visa : 06 AOUT 2024</p> 
<p>AGENCE RECIPIENDAIRE</p> <p>HAMA G</p> <p>Nom : Mr : </p> <p>Signature: </p> <p>Nom de l'agence : </p> <p>Date et visa :</p> 	
<p>AGENCE RECIPIENDAIRE</p> <p>Nom : Mme Aissatou Guiso</p> <p>Signature: </p> <p>Nom de l'agence : OIM</p> <p>Date et visa : 15/04/24</p> 	
<p>Coordonnateur résident</p> <p>Nom : Alain A. Akpadji</p> <p>Signature: </p> <p>Titre : Coordonnateur</p> <p>Date et visa :</p> 	<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p>Elizabeth Spehar </p> <p>Signature: </p> <p>Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix</p> <p>Date et visa : 7 August 2024</p>

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

Située à l'extrême Sud-Ouest du Burkina Faso, la région des Cascades¹⁰ est frontalière avec la Côte d'Ivoire et le Mali. La population de la région des Cascades est estimée à 1 812 062 habitants dont 51,76% de femmes contre 48,24% d'hommes. La population est majoritairement rurale soit 80,56 % (5^{ème} RGPH 2019).



Elle est l'une des zones les mieux arrosées en pluie du pays et dispose d'un couvert forestier important, ce qui offre des conditions favorables aux activités agro-sylvo-pastorales. La région offre aussi un important potentiel en ressources minières, en particulier l'or, exploité aussi bien de manière industrielle qu'artisanale. En raison de l'importance de ces ressources naturelles, la région attire de nombreuses migrations internes venues aussi bien des régions septentrionales que du Plateau Central, et elle est également une zone de passage des biens et de personnes avec les pays limitrophes. Ces caractéristiques géographiques et économiques en font donc une zone particulièrement convoitée par les GAT, qui y trouvent non seulement des forêts propices à leurs cachettes mais tirent aussi profit de trafics illicites de toutes sortes. Dans le cadre du PUS-BF, six (6) régions (Boucle du Mouhoun ; Centre-Nord ; Centre-Est ; Nord ; Est ; Sahel) ont été désignées comme des zones de couverture prioritaires. Ce programme a été mis en place par le Gouvernement par décret n°2017-620/PRES/PM/MINEFID du 18 juillet 2017 dans l'optique de répondre aux défis sécuritaires et d'améliorer les conditions de vie des populations des régions concernées et durement éprouvées par les attaques terroristes depuis 2015. Il a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la sécurisation des personnes et des biens dans sa zone d'intervention car ces défis sécuritaires compromettaient sérieusement la paix, la sécurité et la stabilité du Burkina Faso. Outre le secteur de la sécurité et de la défense publique, le projet répond en priorité aux préoccupations de développement socio-économique des populations locales.

Le PUS-BF est mis en œuvre à travers quatre axes d'intervention: (i) la prise en charge des défis sécuritaires ; (ii) l'optimisation de la gestion des urgences sociales ; (iii) le renforcement de la présence de l'État et (iv) la construction des bases de la résilience des populations et des territoires. A l'époque de l'élaboration de ce programme, la région des Cascades, à l'instar des

¹⁰ La région des Cascades compte dix-sept (17) communes réparties dans deux provinces, la Comoé et la Léraba, sa population s'élève à 1 812 466 individus dont 420 560 femmes et 391 906 hommes en 2019 (RGPH2019).

autres régions du Grand Ouest étant moins touchée par l'insécurité et la présence des GAT, n'avait pas été désignée comme une des régions prioritaires du PUS-BF¹¹.

Cependant, depuis la première attaque survenue en 2018 dans la commune de Mangodara, les attaques des groupes armés qui terrorisent les populations par les enlèvements et les assassinats se sont succédés, ciblant sans distinction les FDS, les populations civiles et les infrastructures administratives et sociales¹², l'utilisation des engins explosifs improvisés (EEI). Ce contexte d'insécurité a favorisé les déplacements des populations à l'intérieur du pays et vers la Côte d'Ivoire voisine. En 2023, appuyées par les groupes communautaires d'auto-défense (les Koglweogo, Dozos, les Volontaires De la Patrie (VDP)), les FDS ont également multiplié les opérations de sécurisation dans la zone permettant l'installation des populations dans certains villages.

A l'analyse, les principaux facteurs de fragilité et de conflit dans la région des cascades sont les suivants :

a) De la crise sécuritaire

Tout en notant les efforts déployés pour la restauration de la sécurité et la paix et la quiétude au sein des populations par le gouvernement à travers les FDS, il faut noter que, la région des Cascades connaît en fin 2023 un niveau élevé de violence dans le contexte de la crise sécuritaire au Sahel difficile. Au premier trimestre 2024, cette situation impacte encore les espaces frontaliers du sud du Burkina Faso avec la dynamique d'expansion des GAT qui sèment la terreur dans les régions du Burkina vers les pays côtiers. La lutte contre l'insécurité a entraîné la création en 2020 par une loi¹³ des VDP, qui sont venus s'ajouter à des groupes d'autodéfense traditionnels et informels tels que les Koglweogo/Dozos, qui occupent depuis 2017, un rôle important dans la sécurité des populations affectées par l'insécurité. Par ailleurs, des allégations d'exactions seraient attribuées à certains VDP dans le cadre des opérations de sécurisation qu'elles mènent et qui cibleraient parfois les populations sur la base de leur vulnérabilité, mais aussi aux GAT qui sèment depuis 2015 la terreur dans les régions, qui prennent pour cible les populations civiles, souvent en les accusant de collaborer avec les FDS/VDP. En effet, selon un rapport de l'ONG International Crisis Group, les attaques contre des civils ne sont pas uniquement liées à leur appartenance ethnique. Les hommes et les femmes suspectés d'entretenir des relations commerciales ou personnelles avec des Groupes armés qui sèment depuis 2015 la terreur dans les régions du Burkina Faso sont aussi visés par les VDP et les FDS. Le rapport mentionne également le fait que les populations civiles souffrent de la multiplication des blocus par les Groupes armés qui sèment depuis 2015 la terreur dans les régions du Burkina Faso et qu'elles sont régulièrement enlevés, exécutés, violés ou sont tués par des engins explosifs improvisés (EEI), en particulier les femmes. En effet, les femmes sont les plus vulnérables car ce sont elles qui sont en charge des corvées (collecte d'eau, de bois de chauffe, etc.), les exposant à des risques de protection tels que les

¹¹ Au regard de la pertinence de ses interventions sur le terrain, le Conseil d'orientation stratégique du programme en sa dernière session du 05 décembre 2023 tenue sous la présidence de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre a autorisé, son extension à l'ensemble des 13 régions du pays y compris la région des Cascades.

¹² La situation sécuritaire a entraîné la fermeture de 174 établissements scolaires affectant 27 281 élèves et 696 enseignants, 10 formations sanitaires sont actuellement fermées et 22 autres fonctionnent à minima, privant ainsi près de 300 000 personnes des soins de santé.

¹³ Loi n°002_2020/AN du 21 janvier 2020 portant institutions de Volontaires pour la Défense de la Patrie.

enlèvements, l'exposition aux EEI, les violences basées sur le genre (VBG), etc. Cette situation met en lumière : i) le défi de protection des populations civiles en particulier les femmes, ii) la communautarisation de la sécurité et la méconnaissance des droits civils ; iii) le constat d'une suspicion vis-à-vis des communautés pastorales accusées d'être des complices des GAT qui sèment depuis 2015 la terreur dans les régions du Burkina Faso.

L'insécurité a également entraîné des déplacements forcés de population mais ces derniers temps, des efforts sont déployés par les FDS et les VDP en vue du retour des populations dans leurs localités d'origine. Des écoles et des formations sanitaires sont réouvertes au bonheur des populations . Ces dernières sollicitent la présence des FDS et des VDP pour la sécurisation des personnes et de leurs biens. La région connaît donc actuellement une crise de protection et les dispositifs de réponse des autorités et des acteurs humanitaires sont insuffisants pour adresser de manière efficiente cette situation. De janvier à mai 2023, dans le cadre du projet de monitoring de protection¹⁴Projet 21 (P21) mis en œuvre par le HCR, plus de 48 incidents de protection ont été documentés dans la région des Cascades, affectant près de 1 900 victimes, incluant les violations de droit international humanitaire (DIH) et de droit international des droits de l'homme (DIDH). Ces violations et atteintes relèvent de plusieurs catégories, notamment : (i) atteintes au droit à la vie, (ii) dénis ou restrictions forcées de mouvement (y compris accès à l'asile), (iii) atteintes à l'intégrité physique et ou psychique, (iv) atteintes au droit à la propriété. Entre le premier et le second trimestre de l'année 2023, le nombre de violations documenté dans la région des Cascades a été multiplié par quatre. De plus, ces incidents affectent principalement les jeunes garçons, les jeunes filles et les femmes. En effet, toujours selon les données du P21, 18% des femmes et jeunes filles sondées indiquent qu'elles n'ont pas d'endroits sûrs dans leur communauté où se sentir à l'abri. De surcroît, 31% estiment que la montée des violences envers les femmes et les jeunes filles est le principal défi auquel elles sont confrontées.

Les femmes et les hommes vivent les conflits différemment. Les femmes n'ont pas les mêmes ressources, n'arrivent pas à exercer les droits politiques, le pouvoir ou le contrôle sur leur environnement au même titre que les hommes. La masculinité associée aux conflits armés, confine les femmes aux tâches et responsabilités de soins aux membres de leur famille et leur communauté. Or, ce sont les femmes qui souffrent le plus des risques liés aux conflits armés du fait qu'elles vont , chercher l'eau, le bois et de la nourriture. Face à la faiblesse de perspective économique, on note également chez les hommes sans emploi une augmentation des violences conjugales à l'encontre des femmes.

b) Une situation humanitaire peu connue et une prise en charge insuffisante

L'insécurité provoque des déplacements forcés de populations, avec des déplacements internes et des mouvements de réfugiés vers la Côte d'Ivoire¹⁵. Selon le Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR), la région des Cascades comptait 27 485 PDI au 31 mars 2023 dont près de 18% d'hommes, 23% de femmes, près de 59% d'enfants, 2% de

¹⁴ [Rapports mensuels Monitoring de Protection](#) de janvier à mai 2023, produits par le HCR en partenariat avec CIAUD, Association Munyu des femmes et CNDH.

¹⁵ Dans la zone du Grand Ouest (Hauts Bassins, Sud-Ouest, Cascades), le monitoring des frontières fait par le HCR a documenté 6 mouvements transfrontaliers vers les pays voisins de janvier à avril 2023, soit 1203 personnes. Ces mouvements sont consécutifs à des violations de droits de la part des acteurs armés. On y observe également des déplacements secondaires de PDI. Le nord de la Côte d'Ivoire accueille plus de 18 000 et demeurent le principal pays de destination (70% des personnes en mouvements sortant).

personnes âgées et enfin environ 1% de personnes avec handicap. Ces PDI sont principalement installées dans les chefs-lieux des communes comme Banfora, Mangodara, Niangoloko, Sidéradougou (Province de la Comoé), Tiéfora et dans une moindre mesure dans la province de la Léraba. Les principales localités de provenance sont les régions des Cascades (mouvements inter-communes), le Sahel, le Centre-Nord et le Nord. Le système d'enregistrement des PDI dans la région des Cascades est faible et, on considère donc que le nombre officiel de PDI est sous-estimé. Il est important de souligner qu'au niveau national, les données générées par l'enregistrement des PDI, vont au-delà de la programmation humanitaire. En effet, les données d'enregistrement ont servi à compléter certaines données collectées dans le cadre du recensement général de la population et de l'habitation (5e RGPH) du Burkina Faso, notamment dans les zones difficiles d'accès, et à alimenter les données pour la finalisation du projet de Registre Social Unique (RSU). Par ailleurs, les données générées par l'enregistrement servent également à la planification de projets de développement aussi par le Gouvernement que par les acteurs de développement.

La durée de cette crise et les violences vécues entraînent des conséquences dévastatrices sur la santé mentale et le bien-être des communautés et des individus. Les populations et particulièrement les PDI sont victimes de traumatismes profonds, tandis que dans le même temps l'accès aux services sociaux de base devient de plus en plus difficile. Cette situation devient plus complexe si l'on considère le sexe, l'âge et le type de population¹⁶. Cette situation est particulièrement vécue par les femmes qui ont tendance à être plus désavantagées que les hommes sur le plan socio-économique, et plus exposées à la VBG. Selon le Plan stratégique santé mentale 2022-2026 du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, on estime à 41% de la population générale, le nombre de personnes qui ont des problèmes de santé mentale. Les jeunes sont le plus souvent dans les addictions à l'alcool, la drogue, etc. La prise en charge en santé mentale et le soutien psycho-social (SMSPS) est un défi qui est ressorti de l'atelier de consultation organisé dans la région des Cascades. Ces pathologies si elles ne sont pas bien prises en charge, peuvent avoir des conséquences défavorables sur la pleine participation des populations victimes, leur famille, leur communauté au développement et de cohésion sociale (MSNA 2023). En effet, le spectre de la violence, les risques d'enrôlement chez les GAT qui sèment la terreur depuis 2015 au Burkina, les conflits ci-dessus cités, sont des facteurs qui font monter le stress chez les jeunes et les femmes. Si chez les jeunes, on rencontre des difficultés liées au stress, à l'orientation professionnelle et de la vie, les femmes vivraient le stress du veuvage, de la perte de leurs enfants, des VBG, etc. Selon l'étude de la MSNA 2023, 40% des répondants auraient donné au moins un élément de détresse mentale et des troubles fonctionnels. Dans la région des Cascades, les PDI seraient les plus touchées.

Pendant longtemps, la région des Cascades décrétée par le gouvernement en état d'urgence (province de la Comoé), n'a pas été considérée comme une région prioritaire de l'aide humanitaire en comparaison aux régions septentrionales du pays. Aussi, dans les cascades les mécanismes de protection et de coordination entre les autorités et les acteurs humanitaires bien qu'opérationnels ont besoin d'être renforcés afin de répondre à l'urgence de la crise actuelle.

¹⁶ Selon la MSNA (2022), au niveau national, 39,65% des ménages connaîtraient des problèmes de santé mentale en leur sein.

Ce besoin de renforcement comprend également celui des infrastructures, incluant celles adaptées pour le stockage de vivres et autres articles essentiels de premières nécessités. Il existe actuellement un cadre de coordination au niveau de la Province de la Comoé, et un cadre de coordination régional présidé par le Gouverneur de Région. Le HCR travaille également à activer un cluster protection régional des Cascades avec l'appui des autorités régionales. Au niveau de la région des Cascades, bien qu'il n'y ait pas la présence d'un Groupe de Travail Accès (GTA), une coordination est faite avec le niveau central de Ouagadougou. En outre, des échanges réguliers sont conduits afin de tenir compte des réalités ainsi que l'analyse concernant toutes les provinces, les communes et villages. Toutefois, on note des insuffisances dans cette coordination qui ne permet pas une meilleure anticipation ainsi que de meilleures planifications de développement. Enfin, les différents systèmes de monitoring servant à renseigner la coordination de la réponse ne parviennent pas encore à renseigner l'ensemble des phénomènes car ne couvrant pas encore toutes les localités du territoire.

c) Prévalence des conflits communautaires liés à la gestion des ressources naturelles.

Cette situation sécuritaire et humanitaire vient renforcer certaines fractures existantes dans la région et accroît le risque de tensions sociales à caractère communautaire impliquant les éleveurs et les agriculteurs. La région des Cascades connaît en particulier de nombreux conflits liés à l'accès aux ressources naturelles qui sont notamment exacerbées par plusieurs facteurs, notamment : (i) les enjeux de captation de nouvelles rentes liées au développement et à l'accélération des dynamiques des marchés fonciers ruraux ; (ii) la volonté des pouvoirs publics de disposer de terres sécurisées et facilement accessibles pour attirer des investissements privés et conduire leurs propres projet; (iii) l'inexistence de mécanismes de régulation permettant d'encadrer les changements d'usage des sols liés à l'urbanisation accélérée. L'étude conjointe PNUD-HCR sur les conflits et la gouvernance locale du foncier dans les régions des Cascades et des Hauts-Bassins montrait déjà en 2021 que, près de 78% des conflits sont liés au foncier et près de 45% des conflits entre agriculteurs et éleveurs. Lors de l'atelier de consultation, les conflits liés à la gestion du foncier et les conflits agriculteurs-éleveurs sont ressortis comme étant les conflits les plus courants dans la région, mettant à mal la coexistence pacifique.

Par ailleurs, la pression sur les ressources naturelles (dont le foncier) entraîne une compétition entre les acteurs et favorise un climat de dégradation du vivre ensemble et de la cohésion sociale. Un des points importants de tension est lié au retour au Burkina Faso de certains burkinabè installés en Côte d'Ivoire et qui pour donner suite à la crise ivoirienne des années 2000, sont revenus s'installer dans les forêts classées de la Comoé. Toujours en lien avec la dynamique transfrontalière, il faut relever également les mouvements forcés des populations burkinabè, notamment des jeunes, vers la Cote d'Ivoire fuyant l'insécurité ce qui pourrait à la longue être source de tension dans les localités de départ lorsqu'au retour leurs terres seront occupées par d'autres membres de la communauté. Par décision N°154-2023/CNS/SE-FGS/PY/MG du 02 juin 2023 la Cote d'Ivoire a interdit l'entrée du bétail des réfugiés sur son sol. Cette situation pourrait également avoir comme conséquence d'exacerber les tensions communautaires notamment entre les autochtones et les migrants . L'étude¹⁷ conjointe PNUD-

¹⁷ Etude des conflits et de la gouvernance locale du foncier dans les régions des Cascades et Hauts-Bassins mai 2021

HCR mentionnée, montrait également les conflits latents¹⁸ pouvant naitre de l'installation des PDI dans certaines communes autour des questions de terres et d'accès aux ressources. La non-acceptation des PDI dans certaines localités s'est matérialisée par des conflits qui ont été enregistrés courant 2023 dans le cadre des activités de suivi du HCR à travers le dispositif de P21. En effet, au mois de février 2023, des villages et hameaux de cultures dans les alentours de la commune de Sidéradougou et dans les alentours de la ville de Banfora ont été sommés de quitter lesdites localités sous peines de représailles. En conséquence de cette injonction, la majorité des personnes ont observé un mouvement vers le centre urbain où elles ont rencontré des difficultés d'installation au vu de leur profil nomade et la possession de bétails qui ajoute une pression sur les ressources. Cette situation n'est pas isolée notamment dans le Grand-Ouest. En effet, le 14 mars 2022, des conflits fonciers ont été rapportés dans le village de Halahéra, commune de Midébdou ayant conduit certains membres de la communauté hôtes à demander l'expulsion de certains PDI de la localité car n'ayant pas respecté la destination des terres octroyés pour l'agriculture. A titre de rappel, le cadre juridique pour l'accès à la terre est régi par les dispositions de la loi 034-2009 portant régime foncier rural et de la loi 034-2012 portant réorganisation agraire et foncière. Dans le rapport d'étude menée par le PNUD-HCR précité, des recommandations ont été formulées concernant l'application de la loi 034-2009, notamment le besoin de renforcer son application dans toute sa rigueur, l'adaptation de la politique de développement agricole à l'évolution du contexte démographique, socioéconomique et aux besoins des jeunes et des femmes. Selon ce même rapport d'étude, il est également primordial de mettre en place des mesures d'accompagnement et un fonds d'appui aux populations en difficultés (les femmes, les jeunes, les personnes vivant avec handicap, etc.) pour la reconnaissance et la formalisation de leur droit foncier en milieu rural.

Par ailleurs, dans les zones à forte concentration de PDI, les femmes, les filles et les jeunes hommes des communautés hôtes et déplacées ont encore moins accès aux ressources naturelles dont foncières, subissant ainsi plus durement les effets négatifs du déplacement forcé. Au sein des différentes communautés les franges les plus vulnérables surtout les femmes et les jeunes subissent l'insécurité foncière du fait des retraits et ventes de leurs terres par les hommes qui ont plus de pouvoir dans la communauté. Pour les femmes cette situation est encore accentuée parce que bien que la loi leur permette d'accéder à la terre au même titre que les hommes, certaines considérations et pratiques sociales et coutumières les en empêchent. Avec moins d'opportunités foncières les jeunes sont vulnérables et susceptibles d'adhérer aux messages de radicalisation et à l'extrémisme violent.

Lors des consultations avec les communautés, il ressort que la crise a conduit à de nombreuses violations du droit au logement, terre et biens (LTB) ainsi qu'aux conflits y relatifs. Les PDI sont dès lors confrontées à de nombreux défis en lien avec l'accès et cette situation est exacerbée par le manque de documents d'état civil. Un besoin important pour avoir les documents d'identité et d'actes d'état civil, a été relevé lors de la mission conjointe d'évaluation Gouvernement du Burkina Faso-PBF dans la région des Cascades et lors de

¹⁸ « Il faut souligner que certains estiment que pour le moment, il n'y a pas de problème avec les PDI, c'est le respect et la bonne entente ; mais s'ils viennent à durer dans ces localités, le problème de terre peut se poser. Cela résume un peu l'inquiétude partagée par une partie des personnes ressources dans toutes les localités.»

l'atelier de consultation organisé en vue de l'élaboration de ce projet. Avec le contexte sécuritaire, ces documents demeurent pour les populations une grande priorité d'une part qui permet de justifier son identité et sa nationalité et d'autre part pour éviter d'être confondues à des GAT. En effet dans le cadre de la riposte des FDS contre les GAT, le défaut de document d'état civil et/ou d'identité lors des contrôles de routine des FDS et de la police pourrait exposer les populations civiles à plusieurs formes de violations de droit comme les arrestations arbitraires et même les exécutions extrajudiciaires.

Par ailleurs, la possession de la documentation civile permet dès lors de remédier à la situation en contribuant à ce que les PDI puisse introduire la documentation nécessaire pour l'accès à la terre. En toile de fond, apparaît la notion de propriété, d'appartenance voire d'identité de la personne et de sa famille. La cession ou la perte des ressources notamment foncières est souvent lié au manque ou à la perte de l'identité des communautés. Cette dimension psychosociale de la pression sur l'individu et la communauté lié au déni de ressources naturelles n'est toujours pas bien perçue dans la résolution des conflits.

Pour gérer les conflits liés à l'exploitation de ces ressources naturelles, il existe des mécanismes coutumiers tels que la parenté/alliance à plaisanterie : rakiiré, sinangoya, l'intercession à travers les rôles du forgeron et du griot, renforcés par des dispositifs officiels tels que les Commissions Foncières Villageoises (CFV) et les Commissions de Conciliations Foncières Villageoises (CCFV) institués par la loi à 034-2009 sur le foncier rural. Cependant, ces dispositifs officiels peu connus des communautés ne sont pas opérationnalisés dans la plupart des localités et les réglementations sur le foncier sont faiblement appropriées par les autorités et par les communautés locales qui préfèrent utiliser des mécanismes de résolution informels mais qui ne règlent pas les litiges de manière légale, mais sont parfois considérés comme plus durables selon les avis collectés lors de l'atelier de consultation. Malheureusement, les femmes à travers les différentes tâches qui leurs incombent dont celles de s'occuper de leurs enfants, n'ont guère le temps pour s'investir dans la vie sociale et politique dans leurs localités ce qui se reflète sur leur exclusion du rôle qu'elles ont à jouer dans les mécanismes de gestion des conflits et de paix. En apportant une sensibilité au genre dans les projets, alors seulement les femmes pourront être correctement investies dans les organes locaux de gouvernance dont les mécanismes de gestion des conflits et de paix, et les Coordinations Communales de Sécurité dans le cadre de la police de proximité.

De plus, la dualité entre les mécanismes liés à la justice formelle et les mécanismes coutumiers est à relever. En effet, ces deux types de mécanismes souffrent d'une crise de confiance et de légitimité de la part des différents usagers. Ils ne sont pas toujours considérés comme étant inclusifs et impartiaux, par exemple la représentation des jeunes et des femmes dans les mécanismes coutumiers est extrêmement faible, ce qui ne favorise pas la prise en compte de leurs perspectives dans des questions d'accès à la terre et donc leur autonomisation. Selon l'étude de perception sur la sécurité communautaire sensible au genre dans les communes cibles des régions des Cascades, des Hauts-Bassins et du Sud-Ouest menée par le PNUD-HCR- et le Gouvernement du Burkina Faso, pour la quasi-totalité des représentants des mairies interrogés dans les communes, le rôle des structures traditionnelles ou endogènes de médiation ou de conciliation dans le maintien de la sécurité de même que dans la lutte contre l'insécurité,

le maintien de la cohésion sociale et la médiation demeure très important. Cet avis est partagé également par la majorité des représentants des OSC; néanmoins certains parmi eux émettent des réserves sur la probité de certaines autorités traditionnelles. Ces faiblesses dans les mécanismes de gestion des ressources naturelles et des conflits ont donc des implications économiques et augmentent le potentiel de conflictualité. Dans le contexte de tensions au sein des communautés entre des groupes d'intérêt économique et sociale (agriculteurs-éleveurs, Population hôte-PDI, jeunes et vieux et intergénérationnel) exacerbées par la crise sécuritaire et instrumentalisés par les acteurs armés, ces conflits locaux prennent donc des proportions alarmantes et alimentent la violence.

d) Faible participation des PDI, des femmes et des jeunes, aux instances de prise de décision et difficultés d'accès aux opportunités socio-économiques

Les régions des Hauts-Bassins, des Cascades et du Sud-Ouest, à l'instar de l'ensemble du pays, sont également confrontées à des défis structurels, notamment dans des domaines tels que (i) la bonne gouvernance, (ii) la pauvreté, (iii) l'instabilité due au manque d'opportunités d'emploi pour les jeunes et les femmes, particulièrement en zones rurales, et (iv) le risque de radicalisation des populations en raison de la marginalisation sociale et économique. S'agissant de l'implication des PDI dans la vie locale dans les localités couvertes par l'étude PNUD-HCR susmentionnée., . Les PDI consultées déjà en 2020 affirment qu'ayant fui leur localité d'origine dans des conditions d'urgence, souvent sans documents d'identité, égarés ou détruits du fait de l'insécurité, la plupart d'entre elles ne participent pas à la vie politique¹⁹.

Au Burkina Faso, la population est très jeune, la moitié de la population n'ayant pas plus de 16 ans. Ce rapport de jeunesse est encore plus prononcé en milieu rural où l'âge médian est de 14 ans contre 20 ans en milieu urbain. De façon plus spécifique, dans la région des Cascades, les femmes et les jeunes font face aux inégalités sociales et on constate leur faible participation aux instances de décision au niveau de leurs communautés. La mission d'évaluation Gouvernement du Burkina Faso-PBF pour ce projet, met en évidence le fait que 79 % de la population de la région a moins de 35 ans. Tout comme le reste du pays, la population de la région des Cascades est très jeune et manque d'opportunités d'insertion socio-professionnelle. Selon le 5e RGPH, le taux de chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT) est de 7,1%. Les femmes sont plus affectées par le chômage (8,8%) que les hommes (5,6%). Le chômage est deux fois plus élevé en milieu urbain (10%) qu'en milieu rural (5,1%). Les régions les plus touchées par le chômage sont le Sahel (17,1%) et la région du Nord (10,1%)²⁰. Par ailleurs, les jeunes et les femmes sont peu informés sur les mécanismes existants et mis en place par le gouvernement afin de leur permettre d'avoir accès à des opportunités socio-économiques et à l'emploi, à travers notamment les Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes (FAARF)²⁰, le Fonds d'Appui aux Initiatives des Jeunes (FAIJ)²¹ ainsi que l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi (ANPE), ou ils ne savent pas quelles

¹⁹ « On ne prend pas part à la politique. On ne nous a pas refusé le droit de faire la politique mais on n'a pas les pièces ».

²⁰ Le FAARF est un établissement public de l'état créé le 13 septembre 1990 pour accompagner le financement des femmes exclues du système classique bancaire.

²¹ Le FAIJ est un établissement public de l'état ayant pour mission de participer à la réduction de la pauvreté, du chômage, du sous-emploi des jeunes en milieux urbain et rural.

sont les procédures en place y accéder. Par ailleurs, l'expérience montre que l'insécurité a souvent des répercussions différentes sur les hommes et les femmes.

Comme mentionné plus haut, les femmes sont les premières survivantes des VBG notamment de dénis de ressources et opportunités ou services et mariage forcés. En plus de la prise en SMSPS, il est important de renforcer leur capacité de résilience en leur permettant d'exercer des activités en vue de la reconstitution de leur dignité humaine et de subvenir à leurs petits besoins et à ceux de leurs dépendants. Par ailleurs, selon l'étude susmentionnée, menée par le PNUD-HCR, 84.34% des répondants, pensent que l'apport des femmes dans la promotion de la sécurité communautaire est «salutaire». Certes, au sein des hommes, notamment chez les traditionalistes, s'il y a quelques réticences à ce que les femmes jouent un rôle actif dans des organes de sécurité communautaire, ils estiment néanmoins qu'elles jouent le rôle de conseillères et de collecte d'information pour la sécurité collective. De même pour les jeunes, qui selon les répondants, ont un rôle majeur à jouer en matière de sécurité, du fait de leur dynamisme, vigueur et aptitudes diverses, et pourraient beaucoup contribuer aux renseignements. Ces perceptions sont en phase avec les Résolutions 1325 et 2250 du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Cependant, de manière croissante, les conflits communautaires prennent parfois une tournure générationnelle, lorsque les jeunes tentent d'émerger à travers ces deux tremplins pour rompre avec le système de pouvoir traditionnel aussi bien administratif qui selon eux, ne répond plus à leurs aspirations et bloque les trajectoires personnelles, notamment leurs perspectives d'ascension sociale et ne les protège pas assez.²² Lors des consultations menées dans le cadre de l'étude PNUD-HCR susmentionnée, certains jeunes expriment leurs frustrations vis-à-vis des autorités administratives en les accusant de corruption. Les jeunes estiment que les autorités ne font rien pour leur protection sociale²³. Selon le rapport d'analyse de conflits du PNUD, cette fragilité sociale explique ainsi la promptitude des jeunes à investir tout nouvel espace de pouvoir (associations, comités de gouvernance des ressources, etc.) ou à profiter de toute situation remettant en cause l'ordre établi, y compris en rejoignant certains groupes armés.

Par ailleurs, le problème d'accès à la terre de façon générale persiste et en particulier chez les femmes et les jeunes et aussi pour les PDI, tous habitués à l'agriculture et l'élevage en plus du petit commerce. Selon l'étude de référence du projet PADEL dans les Cascades, il ressort que l'agriculture notamment vivrière (38,17 %) et le commerce, notamment le petit commerce (33 %), sont les activités dominantes des femmes dans la région. Selon les résultats de l'étude PNUD-HCR susmentionnée, le statut de la terre est largement réservé aux hommes c'est-à-dire le chef de la famille, ou à défaut l'aîné parmi les garçons d'où le constat de l'exclusion de la femme et des jeunes garçons au foncier. Les populations adhèrent à cette vision traditionnelle, puisque les perceptions négatives continuent d'animer cette réalité. Dans des sociétés très hiérarchisées comme celles au sein desquelles se sont déroulés les entretiens, c'est l'homme (chef de famille) qui est le détenteur de la terre. De plus, si la propriété des hommes est généralement privée, celle des femmes est le plus souvent liée au conjoint. Ainsi, les

²² Eude PNUD-HCR : « Ils viennent avec de l'argent pour nous déposséder de nos terres agricoles pour installer des fermes. Démunis de notre principal bien de production, nous sommes obligés de travailler pour eux » (jeune agriculteur, 25 ans accusant les autorités coutumières et les aînés des lignages d'aider les agro-businessmen à accaparer des terres).

²³ « Nous reprochons aux autorités d'être complices de la situation, d'avoir abandonné les populations au profit des sociétés minières ».

femmes ne disposent souvent que des droits d'usage sur leurs parcelles tandis que les hommes en détiennent des droits de propriété.

En plus de ceci, l'agriculture familiale est fortement influencée par le patriarcat dans les zones, où l'homme est détenteur du pouvoir décisionnel, tant au sein du ménage que dans la société. Il est le chef de famille, son guide protecteur, c'est lui qui possède le pouvoir de décision, alors que la femme est responsable de travail non rémunéré (tenue du ménage et gestions des enfants). Ces rôles bien définis et stricts ne sont presque pas interchangeables, notamment à cause des risques des VBG auxquelles font faces les femmes, mais également à cause du sentiment d'infériorité qui leur a été inculqué dès la naissance, les faisant se sentir incapable de prendre part à des rôles traditionnellement masculins.

Cependant, il est important de souligner que la participation des femmes est d'autant plus importante que les conséquences de la situation sécuritaire ont entraîné des changements au niveau de la division traditionnelle des tâches des femmes et des hommes dans les différentes communautés affectées, y compris les communautés de PDI. En effet, selon les résultats de l'étude menée par le PNUD-HCR-Gouvernement du Burkina Faso susmentionnée, dans les ménages où les hommes sont absents (décès, enlèvement, enrôlement dans les GAT, etc) ou ne sont plus en mesure de mener leurs activités lucratives, les femmes sont devenues les principales pourvoyeuses de revenus des ménages, donc assument les responsabilités qui étaient dévolues aux hommes. Malheureusement ces changements ont aussi entraîné des violences conjugales dans certains foyers. Néanmoins, cela bat en brèche les croyances et normes socio-culturelles qui consacrent une division sexuelle rigide et amène à espérer que l'intégration effective du genre dans la sécurité communautaire au niveau de toutes les régions cibles favoriserait le maintien de ce changement et son contrôle dans une perspective de révision des rôles de genre. Ces changements soutiennent les théories selon lesquelles, les conflits donnent l'opportunité de changement transformationnels dans les rapports sociaux.

Dans le cadre de l'Allocation pour la Prévention et la Résilience (PRA) de la Banque Mondiale, un des indicateurs conditionnant le renouvellement de cet appui était le développement par le gouvernement d'un cadre national pour le relèvement des personnes affectées par la crise. Ces deux dernières années, les trois agences HCR, FAO et OIM, à l'instar des autres partenaires, ont appuyé le gouvernement dans ce processus. En effet, le Burkina Faso a adopté une Stratégie de Relèvement (SNR-PDICA) couvrant la période de 2023-2027, qui se veut être un cadre de référence en matière de relèvement au profit des populations affectées par la crise dans la recherche de solutions durables à travers des actions de relèvement et de renforcement de leur résilience tant dans les zones d'accueil que celles de retour et de réinstallation. L'opérationnalisation au niveau décentralisé, du plan d'action de cette stratégie dont l'axe 2 porte sur la redynamisation de l'économie locale et l'autonomisation des populations affectées en particulier des jeunes et des femmes, devra faire l'objet d'un accompagnement de l'ensemble des partenaires du Burkina Faso.

e) Nécessité de stabiliser l'espace transfrontalier appelé SKBo, compris entre Sikasso (Mali), Bobo-Dioulasso (Burkina Faso), Korhogo (Côte d'Ivoire)

L'expansion de la crise vers les régions de l'Ouest, notamment les Hauts-Bassins et les Cascades, menace l'espace transfrontalier nommé SKBo, créé en 2005 dans le cadre du

Programme de Coopération Transfrontalière Locale (PCTL) de l'Union Economique et Monétaire Ouest-africaine (UEMOA). Cet espace est réputé pour les points communs et les complémentarités socio-culturelles et économiques entre les populations de part et d'autre des frontières des trois pays. Des micro-projets de relèvement socio-économique ont été expérimentés par l'Union Transfrontalière des Collectivités Territoriales de l'Espace SKBo, en faveur des femmes et des jeunes de la zone, dont les résultats sont malheureusement menacés par la crise actuelle que connaît les trois pays, en particulier le Mali et le Burkina Faso. Il est important de renforcer les efforts déjà en cours pour donner l'opportunité aux jeunes et aux femmes des couches défavorisées de pouvoir entreprendre leurs activités, de pouvoir dégager des revenus et prendre en charge les besoins de base.

Le présent projet viendra en complémentarité du projet déjà existant mise en œuvre sous financement PBF par le PNUD et UNICEF en vue de renforcer la gouvernance des zones frontalières pour consolider la cohésion sociale et prévenir les conflits. Les communes dans le cadre de ce présent projet ont été choisies en tenant compte des zones couvertes par le projet transfrontalier. Il en est de même du choix des agences. La seconde phase du projet transfrontalier pourra être développée et mise en œuvre de façon indépendante et complémentaire tout en tenant compte de toutes les autres problématiques dans la région des cascades.

f) Faible opérationnalisation de l'approche Nexus HDP

Au Burkina Faso, le Nexus HDP s'avère plus que jamais primordial afin de répondre à la crise multidimensionnelle à laquelle le pays est confronté depuis 2015. Le Burkina Faso a été ciblé en 2019 comme l'un des sept pays pilotes identifiés pour l'opérationnalisation du Nexus dans un processus supervisé par le SNU. Comme susmentionné dans cette analyse de conflit, les difficultés d'accès aux services sociaux de base qui pourraient être entraînées par la crise humanitaire de plus en plus grandissante dans la région de Cascades et les conflits sur l'accès aux ressources naturelles ont besoin d'une réponse holistique coordonnée. Les priorités et les besoins des femmes doivent être pris en compte dans les projets de développement ainsi que pour leur financement. Les femmes devraient prendre part à la prise de décision aux niveaux national et local concernant l'allocation des ressources aux initiatives. Il importe également d'encourager les investissements prenant en compte la dimension sexospécifique dans les programmes d'adaptation et d'atténuation de la crise, le transfert des technologies et le renforcement des capacités. En effet, le renforcement du nexus HDP permettrait aux différents acteurs de coordonner la réponse en prenant en compte les aspects de sensibilité aux conflits et aux genres. Plusieurs initiatives et activités ont été réalisées par le gouvernement et ses partenaires, afin d'améliorer la coordination et exploiter les synergies dans les interventions au niveau des zones à fort défi sécuritaire. Pour ce faire, un Comité Consultatif inclusif sur le Nexus a été créé en 2021, incluant le Gouvernement, le SNU, les Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) et les ONG, et qui avait produit une stratégie sur le Nexus avec des résultats collectifs, et les mécanismes de financement : 1) « d'ici 2025, la consolidation de la paix et la cohésion sociale sont renforcées à travers une gouvernance locale inclusive et participative » ; 2) « d'ici 2025, la sécurité alimentaire et nutritionnelle est durablement améliorée » ; 3) « d'ici 2025, l'accès des populations aux services sociaux de base de qualité est amélioré » ; 4) « d'ici

2025, les populations bénéficient équitablement d'une protection sociale inclusive et de qualité ».

La vision du Gouvernement sur le nexus humanitaire-développement-paix est pris en compte et intègre les aspects relatifs à la prévention et à la consolidation de la paix dans l'axe 1 du PNDES qui s'articule autour de la consolidation de la résilience, de la sécurité, de la cohésion sociale et de la paix. Elle est opérationnalisée dans la stratégie de mise en œuvre du Programme d'urgence pour le Sahel au Burkina Faso (PUS-BF). Elle met l'accent sur la sécurité comme un préalable à toute autre intervention. Allier sécurité, développement et paix tout en prenant en compte les urgences humanitaires.

Bien que plusieurs étapes cruciales aient été franchi au Burkina Faso, quelques défis majeurs de l'opérationnalisation du Nexus HDP sont à relever au niveau national, notamment le besoin de renforcement :

- Des capacités des différents acteurs sur l'approche, en particulier le gouvernement au niveau central et décentralisé,
- Des mécanismes de coordination et leur inclusivité ;
- Faiblesse des outils de S&E, surtout en ce qui concerne les capacités à mesurer des résultats du nexus HDP ;
- Le leadership du Gouvernement sur l'opérationnalisation du Nexus HDP ;
- La disponibilité de données fiables, désagrégées par sexe et âge, pour orienter la planification et la programmation ;
- L'utilisation de toutes les données générées dans le cadre de la réponse humanitaire, pour information des projets/planifications de développement.

A cela s'ajoute le besoin d'un expert dédié au développement d'outils incluant des outils pour le suivi et l'évaluation dans le cadre du UNIDAP 2023-2025 et l'accompagnement du Gouvernement pour la mise en œuvre effective du Nexus HDP dans le cadre du Plan d'Actions pour la Stabilisation et le développement (PA-SD) 2023-2025. Cette recommandation avait déjà été formulée dans le cadre de l'étude menée par Interpeace, à la demande du Système des Nations Unies, pour analyser les capacités des acteurs intervenant dans les domaines de l'aide humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix, afin de contribuer à la mise en œuvre d'une plateforme d'accélération du nexus HDP au Burkina Faso.

La région des Cascades, à l'instar du reste de la région du Grand Ouest, n'étant pas au départ une zone d'intervention du PUS-BF elle se caractérise par un besoin de renforcer le Cadre de concertation régional (CCR) et une insuffisance des outils de coordination entre les acteurs HDP incluant les représentants de l'état, pour l'analyse et priorisation des besoins, permettant de fournir une réponse holistique et coordonnée. La mission d'évaluation conjointe menée par Gouvernement du Burkina Faso-SNU, dans la région des Cascades, a fait ressortir des fragilités complexes et des réponses isolées, dues à la faible coordination des acteurs HDP. En effet, les cadres de concertation, présents au niveau régional, permettent un certain niveau d'échanges et de coordination des acteurs. Toutefois, les cadres de concertation au niveau provincial et communal sont beaucoup moins performants, surtout à cause du manque de ressources financières et de la dégradation de la situation sécuritaire, il en résulte une coordination limitée des acteurs sur le terrain. On note une insuffisance d'outils, d'analyses plus approfondies ainsi

que de projections afin de mieux adresser les questions de Nexus HDP. En outre, des rapports périodiques ainsi que les analyses des tendances ne sont pas produits. Tous les instruments de coordination qui permettraient une meilleure opérationnalisation du Nexus HDP ne sont donc pas encore en place, ils doivent être mieux articulés entre eux et mieux appropriés par les différents acteurs (particulièrement les décideurs locaux). Par ailleurs, l'atelier de consultation a fait ressortir le fait que très peu d'acteurs de la région, sont familiers avec le concept d'approche Nexus HDP.

g) Vulnérabilité climatique et environnementale

Bien que la région des Cascades soit une des zones les mieux arrosées du pays disposant d'avantages pour des activités agro-sylvo-pastorales, il est important de souligner que cette région est de plus en plus assujettie à des facteurs naturels et anthropiques qui contribuent fortement à la dégradation accélérée de ses ressources naturelles. Au Burkina Faso, le processus de dégradation des ressources naturelles s'est amplifié avec le temps. Selon le PNUD, 34 % du territoire, soit 9 234 500 ha des terres de production sont dégradé sous l'effet combiné de facteurs anthropiques (pratiques agricoles et pastorales, prélèvement de bois-énergie, tenure foncière, etc.) et climatiques. La progression de la dégradation des terres est estimée de 105 000 à 250 000 ha par an. Cette progression a pour corollaire la réduction des espaces cultivables d'où l'énorme pression et la compétition sur les ressources qui engendrent les conflits, et a , selon l'Internal Displacement Monitoring Center, déplacé 255 000 personnes depuis 2008²⁴.

Le changement climatique apparaît comme un facteur important ayant un impact négatif sur les PDI, et les communautés d'accueil au Burkina Faso incluant la région des Cascades, où les catastrophes naturelles telles que la sécheresse et les inondations sont fréquentes. Un des effets du changement climatique est également à la diminution conséquente des revenus des ménages agricoles. Dans ce contexte les indicateurs de bien être de ces ménages ainsi que les inégalités de genre s'en trouveraient encore plus dégradés. Par ailleurs, les pressions exercées sur les ressources naturelles ont contribué à fragiliser l'écosystème, le rendant particulièrement vulnérable aux variations climatiques, avec pour conséquence une influence négative sur le mode de vie et les activités productives des populations et une mise en péril de la cohésion sociale. La vulnérabilité croissante du secteur rural face au changement climatique au Burkina Faso s'explique par : (i) la forte dépendance des populations rurales à l'agriculture pluviale ; (ii) l'élevage extensif ; (iii) la prévalence élevée de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire ; et (iv) le faible développement institutionnel et des infrastructures. Les effets du changement climatique sont aggravés par la déforestation, les pratiques d'agriculture et d'élevage non durables, et la mauvaise gestion des ressources naturelles. La variabilité de la pluviométrie impacte différemment les hommes et les femmes. En période de déficit pluviométrique, la baisse de la productivité globale des facteurs dans les branches agricoles pluviales oblige les travailleurs familiaux féminins à ajuster à la hausse leur productivité et à modifier le partage de leur temps disponible entre les activités domestiques non rémunérées et l'aide aux champs (dont elle ne sont pas souvent propriétaires). L'inclusion socio-économique est une priorité pour renforcer la résilience de la population face aux différents chocs et pour parvenir à des

²⁴<https://www.internal-displacement.org/countries/burkina-faso>

solutions durables. Des solutions innovantes dans les domaines de l'agriculture et de l'énergie sont donc nécessaires pour aider les PDI à trouver des sources d'emploi durables et respectueuses de l'environnement et pour prévenir les déplacements additionnels au futur.

La vulnérabilité des femmes aux changements climatiques résulte de plusieurs facteurs sociaux, économiques et culturels. En effet, il est de plus en plus évident que les femmes sont plus vulnérables au changement climatique que les hommes, en grande partie parce qu'elles représentent la majorité des pauvres dans le monde et dépendent davantage des ressources naturelles menacées.²⁵ Les femmes représentent un pourcentage important des communautés pauvres qui dépendent des ressources naturelles locales pour assurer leurs moyens de subsistance, en particulier dans les régions rurales où elles portent le fardeau des responsabilités familiales comme l'approvisionnement en eau et la collecte de combustibles pour la cuisson des aliments et le chauffage, ainsi que la sécurité alimentaire. Les femmes sont principalement assignées à des tâches à forte intensité de travail et nécessitant plus de temps et elles s'occupent principalement de l'agriculture de subsistance, le petit élevage pour la consommation familiale. Dans le monde entier, les femmes ont moins accès que les hommes aux ressources, telles que la terre, les crédits, les intrants agricoles, les structures de prise de décision, la technologie, la formation et les services de vulgarisation qui renforceraient leurs capacités à s'adapter aux changements climatiques. Elles ne peuvent disposer pleinement et librement des biens et des services environnementaux; elles participent très peu à la prise de décision et sont exclues des projets de gestion de l'environnement. Elles sont donc moins aptes à faire face aux changements climatiques.

Les initiatives d'adaptation devraient comprendre l'identification des impacts sexospécifiques des changements climatiques et la mise en place de mesures pour y répondre, en particulier dans les domaines liés à l'eau, à la sécurité alimentaire, à l'agriculture, à l'énergie, à la santé, à la gestion des catastrophes et aux conflits. Il importe également de prendre en compte les questions sexospécifiques importantes liées à l'accès aux ressources.

Lorsqu'ils créent et introduisent des technologies visant à atténuer les effets des changements climatiques, les organismes de financement et les donateurs devraient aussi prendre en compte les situations propres aux femmes et faire leur possible pour éliminer les obstacles économiques, sociaux et culturels qui empêchent les femmes d'en bénéficier et de les utiliser. La participation des femmes au développement des nouvelles technologies peut donner l'assurance qu'elles sont adaptées aux besoins, appropriées et durables. Au niveau national, des efforts devraient être engagés pour intégrer la problématique hommes-femmes dans les politiques et les stratégies nationales ainsi que dans les projets liés au développement durable et aux changements climatiques.

Les acteurs du conflit

Les acteurs de ces conflits sont essentiellement les femmes qui sont parmi les personnes les plus affectées par les conflits, et les risques liées à l'accès aux ressources (collecte de bois de chauffe pour la cuisine, etc), les jeunes, exploitants des mines d'or (artisanaux, les exploitants industriels et semi-industriels), les éleveurs et les agriculteurs, communautés locales (y inclus

²⁵ « Le femmes ...dans le contexte des changements climatiques » Balgis Osman-Elasha

les occupants des espaces dédiés), les chefs coutumiers, traditionnels et religieux, les acteurs étatiques (services techniques, services déconcentrés), les responsables des services fonciers, les collectivités territoriales, les promoteurs immobilier et de l'agrobusiness, les migrants y compris les PDI, les acteurs de la société civile, les médias et les FDS, composées de la police, de la gendarmerie, des forces armées, de la douane et des eaux et forêt. Un aperçu de leur implication est ci-dessous présenté.

Acteurs impliqués	Dynamiques de conflits
Les acteurs étatiques	<p>Les acteurs étatiques intervenant dans les dimensions Humanitaires, Développement et Paix sont tous membres d'un Cadre de Concertation Régional (CCR) piloté par le Gouverneur et répercuté au niveau provincial et communal. Ils se composent de trois groupes : (i) les collectivités territoriales (Régions et Communes); (ii) les chefs de circonscriptions administratives (Gouvernorat et Haut-Commissariat) et (iii) les services techniques déconcentrés (, Directions régionales en charge de l'agriculture, de l'élevage, de l'action humanitaire, des droits humains, de la police, FDS etc.). Les services techniques déconcentrés, sont impliqués dans la gestion du foncier et en particulier dans la prévention et l'arbitrage des conflits liés à l'exploitation foncière. Ces services sont aussi regroupés dans des cadres et mécanismes étatiques tels que les observatoires locaux de prévention et de gestion des conflits (ONAPREGEC, OPPREGEC, ODEPREGEC) ainsi que les Tribunaux Départementaux (TD) chargés de prévenir et gérer les conflits locaux. Cependant, ces organismes ne sont pas suffisamment outillés et équipés pour pouvoir exécuter leurs missions avec efficacité (insuffisance de connaissances sur la résolution des conflits, insuffisances de matériels de fonctionnement, etc.). Les collectivités territoriales si elles sont performantes délivrent des services publics locaux de qualité et accessibles, impulsent un développement local inclusif et durable et animent une démocratie locale ancrée dans le substrat socio-culturel. Dans cette logique, il revient aux collectivités territoriales, à travers la gouvernance locale, de travailler au quotidien à l'enracinement de la démocratie dans leur territoire, de veiller à l'inclusion de toutes les couches et catégories sociales dans la vie de la collectivité locale, d'animer les instances locales de concertation. Cependant, elles font l'objet de nombreuses critiques de la part des populations qui déplorent leur manque des capacités à gérer les compétences transférées.</p>

	<p>Les interactions entre les différents acteurs étatiques ne sont pas suffisamment intégrées.</p> <p>Les FDS sont chargées, et souvent appuyées par des VDP, de maintenir l'ordre et d'assurer la sécurité des personnes et des biens de même que la surveillance des frontières nationales dans un contexte de menaces asymétriques et de prolifération de groupes criminels, de narcotrafiquants et d'armes légères et de petit calibre. Dans les zones affectées par les conflits fonciers, la présence des FDS/VDP permet de circonscrire la violence à travers leurs interventions sur le terrain. Ces forces ont cependant besoin de plus de renforcement de capacités sur la prévention des crises, des conflits et la gestion des cas de protection lorsque cela est requis et la gestion des cas de VBG.</p> <p>Les services déconcentrés de l'état ont besoin de renforcer leurs capacités afin de mieux accompagner les collectivités territoriales dans la mise en œuvre des plans locaux de développement, la prise en compte des opérations de réponse à l'urgence et d'accompagnement des populations. Dans un contexte où les femmes sont sous représentées dans l'administration, renforcer le plus de femmes possible dans l'administration, permettra au-delà de la mise en œuvre du projet, de leur donner plus confiance en elle et d'élargir ainsi leur possibilité d'exprimer leurs voix au sein des services où elles travaillent. En outre, avec l'appui du chargé du Genre au sein de la Direction régionale de la Solidarité, de l'Action Humanitaire, la Réconciliation Nationale, du Genre et de la Famille de la région des Cascades, les femmes formées pourrait également devenir des vecteurs pour renforcer la prise en compte du genre dans leurs activités.</p> <p>Au-delà du renforcement du leadership des femmes acteurs étatiques qui seront ciblées, le projet travaillera également à renforcer le maximum de jeunes possibles. Le renforcement des jeunes contribuera non seulement à renforcer leur leadership, mais cela contribuera également à assurer la durabilité du projet, du fait de leur âge.</p>
<p>Les chefs coutumiers, traditionnels et religieux</p>	<p>A ce groupe l'on ajoute également les propriétaires terriens/détenteurs de droits coutumiers. Les coutumiers et les religieux occupent une place très importante dans la vie sociale et politique. Aux yeux de certains citoyens, l'institution traditionnelle et religieuse est plus crédible que l'administration moderne. De nos jours, les chefs</p>

	<p>coutumiers sont de plus en plus impliqués dans le jeu politique. Du fait de leur affiliation partisane et de la perte de neutralité qui en découle, de nombreux chefs ont perdu une grande partie de leur légitimité au sein de leurs communautés, en particulier parmi les jeunes. Par ailleurs, les règles traditionnelles de succession sont remises en cause par des velléités économiques et politiciennes. Les représentants ou les leaders qui jouent les rôles d’intermédiaires pour l’accueil des orpailleurs, des promoteurs immobiliers et de l’agrobusiness sont souvent désavoués. Souvent mal informés sur les enjeux de la terre, la propriété et la sécurisation foncière, les accords conclus avec les spéculateurs suscitent des tensions, voire des affrontements violents. Ils exercent également une influence sur l’éducation et la moralisation des populations, avec une capacité d’influence sur les normes sociales.</p> <p>Si traditionnellement le rôle de chefs coutumiers ou religieux n’est pas dévolu à la femme, le cadre du projet des consultations avec les chefs coutumiers “masculins” permettra de donner un meilleur rôle aux femmes dans les prises de décisions. Ainsi les activités de sensibilisations permettront de comprendre la nécessité pour les femmes d’être plus considérées dans la sphère économique y compris pour la dévolution de certains pouvoirs auparavant réservés aux hommes.</p>
<p>Les éleveurs et les agriculteurs et entre éleveurs/éleveurs</p>	<p>Les éleveurs (hommes et femmes) sont généralement assimilés aux peuls même si de plus en plus d’autres ethnies pratiquent la même activité. La question qui se pose est plutôt celle d’intérêts souvent divergents entre deux catégories socio-professionnelles dont la distinction est loin d’être nette. Dans la plupart des localités de la région, affectées par les conflits entre agriculteurs et éleveurs, ces derniers éprouvent de grandes difficultés pour accéder aux ressources foncières (terres, pâturages, etc.), afin d’exercer leurs activités pastorales. Les causes des conflits entre agriculteurs et éleveurs sont profondes, enracinées dans la société, car elles puisent leurs racines dans l’histoire, la politique et les changements économiques, institutionnels et environnementaux qui affectent le Burkina Faso. Du rapport annuel 2022 de l’Observatoire National de Prévention et de Gestion des Conflits Communautaires (ONAPREGCEC), parmi les conflits communautaires qui</p>

gangrènent le Pays, se trouvent les conflits agriculteurs-éleveurs ; pour l'année 2022, on en dénombre 95 cas sur l'ensemble du territoire dont la région des Cascades. Ils sont généralement causés par les dégâts de champs et l'occupation de pistes à bétail et zones de pâture. Les dégâts de champs qui sont à l'origine de 61 cas de conflits agropastoraux, constituent les causes majeures desdits conflits. Ils sont le fait des animaux des éleveurs. Cette cause s'explique par l'inexistence ou l'obstruction des pistes à bétail dans certaines localités et l'occupation des zones pastorales par les agriculteurs. L'occupation des pistes à bétail/zones de pâture a causé 16 conflits agropastoraux. Bien que cette cause constitue un élément qui favorise les dégâts de champs, elle résulte de l'absence de balises délimitant les pistes à bétails/zones de pâture, de la remise en cause des zones pastorales par les agriculteurs, le développement des activités agricoles par les éleveurs dans les zones pastorales attirant les agriculteurs, l'absence de suivi des zones pastorales par l'administration. Dans la région des Cascades 6% des conflits répertoriés sont les conflits agriculteurs et éleveurs.

A l'analyse, on relève que les deux principaux moyens de subsistance des populations de la région des Cascades demeurent l'agriculture et l'élevage qui sont vulnérables aux changements climatiques, aux catastrophes récurrentes; à la dégradation des ressources naturelles et à l'insécurité.

Cette situation exacerbe les rivalités entre agriculteurs et éleveurs avec la forte pression en matière d'accès aux terres, à l'eau et aux pâturages. A cette situation s'ajoute la dégradation de la situation sécuritaire qui rend plus complexes les relations entre agriculteurs et éleveurs. Il faut préciser que la majorité des bergers qui garde les animaux sont des jeunes.

Cependant, il est important de mentionner que les femmes elles peuvent aussi agir activement et efficacement et promouvoir les méthodes d'adaptation et d'atténuation. La collecte et l'entreposage de l'eau, la préservation de la nourriture et son rationnement, la gestion des ressources naturelles sont des domaines que les femmes ont traditionnellement maîtrisés. Par exemple, les femmes âgées, détentrices de la sagesse, ont hérité du savoir traditionnel et de l'expertise liés aux alertes rapides et à

	<p>l'atténuation des impacts des catastrophes. Ce savoir et cette expérience qui sont transmis de génération à génération peuvent contribuer efficacement à améliorer les capacités d'adaptation locales et à maintenir les moyens de subsistance des communautés et réduire les conflits autour des ressources.</p> <p>Cependant, les conflits impliquant les éleveurs et agriculteurs pourraient être exacerbés par la décision de l'Etat ivoirien interdisant l'entrée en Côte d'Ivoire du cheptel des demandeurs d'asile burkinabè. La conséquence prévisible sera la forte concentration du bétail dans la région des cascades avec une forte compétition et pression sur les ressources naturelles. Ce qui pourrait conduire à des conflits entre éleveurs en plus des conflits éleveurs et agriculteurs. Les femmes, particulièrement les veuves, divorcées, séparées, chefs de ménage, qui d'abord déplacées internes, se sont retrouvées avec du cheptel, seront encore plus vulnérables dans ces conditions.</p>
<p>Les communautés hôtes</p>	<p>Elles sont à la fois auteurs et victimes des conflits liés aux fonciers. Les conflits fonciers opposent les communautés locales entre elles, ou les opposent aux acteurs/structures étatiques, aux exploitants des sites miniers et les migrants. L'un des facteurs figurants les facteurs de domination conflictuelle reste la question de l'autochtonie. Il ramène à une forme de revendication identitaires tendant à affirmer leur primauté ou antériorité sur un espace territorial donné. Elles sont victimes des effets/impacts négatifs de l'activité minière industrielle et artisanale sur leur vie et les ressources naturelles.</p> <p>Les femmes du fait de leur statut traditionnel dans la communauté sont les plus impactées par ces conflits fonciers. Elles sont en effet toujours considérées comme venant de famille différente de leurs époux, ce qui ne leur offre pas certains avantages. Un accent sera dès lors mis sur la place de la femme au sein de ces communautés locales.</p> <p>Dans ces communautés les femmes jouent une contribution importante au secteur agricole, mais elles ont moins accès que les hommes aux ressources productives (les actifs, les intrants, les services, la terre, l'éducation, les services financiers, les technologies) et aux opportunités économiques.</p>

	Elles sont à même de faciliter la création de l'espace sûr afin de faciliter les échanges et les accompagnements psychosociaux des personnes qui sont dans le besoin.
Les PDI	Les sites ou zones d'accueil des PDI (composées majoritairement des femmes), se trouvent très souvent à proximité des champs des autochtones. La divagation de leurs animaux dans ces champs crée souvent des conflits avec les agriculteurs hôtes. Par ailleurs certains PDI y compris les femmes bénéficient parfois de prêt de terres pour leurs activités agricoles. Ces prêts consentis oralement peuvent créer des conflits si le déplacement se prolonge et que les PDI ne souhaitent plus retourner dans leurs zones d'origine. Une étude de vulnérabilité réalisée par le PAM en 2023 sur les nouveaux PDI dans les zones d'accueil notamment la commune de Banfora dans la région des Cascades montre que les femmes sont majoritaires des veuves (95%), des divorcées ou séparées (88%), ce qui dénote une possible vulnérabilité accrue de cette population féminine dans les zones d'accueil, car considérée ne bénéficiant pas d'une protection masculine. Par ailleurs, on sait que les conflits favorisent la violence familiale, l'intimidation sexuelle, les viols etc.
Les femmes	Exclus des systèmes traditionnels des gestions du foncier et des conflits, les jeunes et les femmes ne participent pas aux mécanismes de gestion prévus par la loi. Par ailleurs, leur accès à la terre se trouve limité par les pesanteurs socio culturelles, le manque de moyens économique, la raréfaction des ressources. Cette situation d'insécurité et le manque de perspectives qui en découle entravent souvent l'autonomie des femmes et freinent les investissements ²⁶ . Les femmes souffrent le plus des risques liés aux conflits armés, puisque par crainte d'être tués, les hommes ne s'aventurent pas à aller chercher l'eau, le bois et de la nourriture et laissent ces tâches aux femmes. Face à l'absence de perspective économique, on note également chez les hommes sans emploi une augmentation des violences conjugales à l'encontre des femmes. Les femmes à travers les différentes tâches qui leurs incombent dont celles de s'occuper de leurs enfants, n'ont guère le temps pour s'investir dans la vie sociale, politique et économique dans leurs localités, ce qui se reflète sur leur exclusion du

²⁶ Politique Foncière responsable au Burkina Faso, GIZ

	<p>rôle qu'elles ont à jouer dans les mécanismes de gestion des conflits et de paix dont elles sont généralement exclues. En apportant une sensibilité au genre dans les projets, alors seulement les femmes pourront être correctement investies dans les organes locaux de gouvernance dont les mécanismes de gestion des conflits et de paix, et les Coordinations Communales de Sécurité dans le cadre de la police de proximité.</p> <p>En outre, il est important de mentionner que les femmes et les jeunes, sont deux groupes de la société qui interagissent beaucoup entre eux. Les femmes qui sont le plus souvent les «mamans» de ces jeunes, sont des confidentes et sont donc au courant des différentes grandes décisions (investissement économique, enrôlement dans les groupes armés, immigration, etc), qui sont pris par ces jeunes, et sont même parfois les premières intervenantes (conseils), en cas de conflits. Dans la zone du Grand Ouest (Hauts-Bassins, Cascades, Sud-Ouest), il est dit traditionnellement, que rien ne peut se passer dans la cour familiale, sans que la maman ne soit au courant. Bien que la décision finale revienne à l'homme considéré comme le chef de famille.</p> <p>Alors que si les femmes et les jeunes sont bien dans la peau et dans la psyché et s'ils sont bien outillés pour approcher, comprendre et transformer les conflits, ils en constituent des acteurs clés.</p>
<p>Les jeunes garçons et jeunes filles</p>	<p>Dans la région des Cascades l'exclusion à l'emploi et à l'apprentissage affecte plus d'un jeune sur trois. En effet, dans cette région, 37, 5% de jeunes de 15 à 34% ans ne sont ni dans le système éducatif ni dans l'emploi.</p> <p>Par ailleurs, tout comme les femmes, les jeunes ont des difficultés d'accès à la terre pour des raisons principalement socio-culturelles, le manque de moyens économique. Cette situation d'insécurité et le manque de perspectives qui en découle entravent souvent l'autonomie des personnes concernées et freinent les investissements .</p> <p>Les jeunes se retrouvent dès lors souvent au centre de ces conflits. Dans leur reconfiguration violente des ordres socio-politiques sclérosés, la jeunesse, démographiquement plus nombreuse et particulièrement confinée dans un statut de subalterne, se révèle très active. Ils revendiquent leur autonomie et l'accès à des opportunités sociaux-économiques. En l'absence de visibilité sur les d'opportunités socioéconomiques</p>

	<p>durables, les jeunes constituent un terreau favorable au recrutement par les groupes armés qui sèment la terreur.</p>
<p>Les spéculateurs fonciers/Les promoteurs immobiliers et de l'agrobusiness</p>	<p>Ces nouveaux acteurs ayant très tôt compris les enjeux de développement liés à la terre, accaparent des terres au bénéfice de la spéculation au détriment des couches défavorisées dont notamment les femmes</p> <p>L'attribution des terres à ces acteurs se fait, dans certains cas, au détriment des petits propriétaires et des éleveurs ; Ces derniers déplorent très souvent le rétrécissement des zones de pâturage, l'annexion des couloirs de transhumance et la réduction des fourrages.</p> <p>Ainsi plusieurs hectares de terres acquis par ces investisseurs et des personnes nanties inexploitées alors que les espaces de production diminuent. Ces nouveaux acteurs de développements sont devenus le véritable cauchemar de la jeune génération d'autochtones qui voit les dernières portions de terres lui échapper au bénéfice d'agents puissants contre lesquels ils se sentent démunis.</p>
<p>Les acteurs des OSC</p>	<p>La compétition entre les acteurs pour accéder aux ressources naturelles, en particulier à la terre, a incité plusieurs d'entre eux à créer des cadres organisationnels, en vue de mieux défendre leurs intérêts. Certains de ces cadres sont composés exclusivement de femmes comme les coordinations provinciales et régionales des femmes ou dirigés par elles et d'autres par des jeunes telles que le Conseil Régional de la Jeunesse.</p> <p>Ainsi, plusieurs OSC y inclut OSC féminines, ont vu le jour pour défendre les revendications de leurs membres en matière d'encadrement, de représentation des intérêts communs et d'accès aux services de base. Avec la décentralisation, ces organisations s'impliquent de plus en plus dans la gestion des compétences transférées aux collectivités locales et participent à l'élaboration des plans locaux de développement. Elles élaborent et exécutent des projets communautaires en matière d'accès aux services de base, de promotion d'activités génératrices de revenus (AGR) avec l'appui des autorités politiques, des partenaires techniques et financiers (PTF) ou des organisations non gouvernementales (ONG). Ces associations prônent la non-violence et le dialogue intercommunautaire en vue de résoudre les conflits, en s'appuyant sur les mécanismes traditionnels de résolution des conflits ou les mécanismes modernes mis en place par les pouvoirs publics.</p>

	<p>Les mécanismes institutionnels et communautaires de gestion des conflits, bien qu'insuffisants, jouent au mieux leurs rôles : l'Observatoire Régional de Prévention et de Gestion des Conflits Communautaires (OREPREGECC) est fonctionnel au niveau de la région et dans les chefs-lieux des deux provinces. Le Médiateur du Faso, à travers son représentant régional, est intervenu dans les conflits emblématiques, notamment à la Chefferie du Canton de Banfora. Les autres chefs traditionnels de la région des Cascades et le chef de Canton de Bobo Dioulasso interviennent dans la résolution des conflits dans les Cascades. Les jeunes jouent également un rôle positif dans la prévention des violences potentielles, notamment lors des manifestations planifiées pour revendiquer plus de sécurité. Enfin la Commission Justice et Paix de l'Eglise catholique est active dans les sensibilisations et l'éducation à la paix (Rapport de la mission conjointe d'évaluation préliminaire dans la région des cascades, juin 2023).</p> <p>Par ailleurs dans le cadre du projet sur le monitoring de protection P21, il est développé des mécanismes communautaires avec un participation d'au moins 30% de femmes et d'alerte précoce à travers la mise en place des points focaux et des structures communautaires de protection qui contribuent dans le cadre de l'analyse et l'alerte précoce en vue de la prévention et ou la gestion des conflits communautaires. Ces mécanismes viennent renforcer les dispositifs déjà existants.</p> <p>Les OSC sont également des vecteurs adaptés pour véhiculer des messages pour la prévention de l'exploitation et abus sexuels (EAS).</p>
--	---

- a) Alignement du projet avec les **cadres stratégiques** gouvernementaux et des Nations Unies **existants²⁷ et appropriation nationale**
- b) Ce projet basé sur une approche intégrée Nexus HDP, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du Plan d'action intérimaire des Nations Unies pour le développement (UNIDAP) 2023-2025 du Système des Nations, développé conjointement avec le gouvernement afin de soutenir l'Etat burkinabè dans la mise en œuvre du PA-SD 2023-2025 et du Programme d'Urgence pour le Sahel (PUS-BF). L'UNIDAP 2023-2025 prévoit l'engagement systématique des Nations Unies avec les autorités nationales, que les partenaires, le secteur privé et la société civile, dans une approche Nexus HDP. Par ailleurs, les engagements du Gouvernement de transition à

travers le PA-SD 2023-2025 et la SNR-PDICA 2023-2027, tous les deux ayant adopté une approche alliant la réponse humanitaire, la réconciliation et la cohésion sociale, et la refondation des bases d'un développement économique et sociale inclusif, offrent une opportunité pour promouvoir le Nexus HDP au Burkina Faso. Ces deux documents stratégiques ont été produits dans le cadre de la transition et doivent orienter la mise en œuvre des politiques publiques et l'appui des partenaires techniques et financiers internationaux pour les prochaines années, ce qui représente une opportunité pour mettre ce projet à l'échelle. Il est important de noter que la région des Cascades a élaboré son Plan d'action pour la mise en œuvre du PA-SD 2023-2025 national.

En outre, le projet s'appuiera sur les stratégies des trois agences du Système des Nations Unies UNHCR, FAO et OIM, notamment, la stratégie pluriannuelle multipartenaires (MYMP) 2022-2025 du HCR, la stratégie de la mission de OIM AU Burkina Faso « « Renforcer la résilience et réduire les vulnérabilités des migrants au Burkina Faso » 2022-2024 et le cadre de programmation pays en cours de révision du FAO.

Le projet s'inspire aussi de l'Étude Nationale Prospective (ENP) « Burkina 2025 » et de la Politique Nationale de Développement Durable (PNDD). Le projet répond aux préoccupations actuelles des autorités nationales et va contribuer également à la mise en œuvre des référentiels nationaux suivants : (i) Stratégie Nationale de la Réconciliation Nationale ; (ii) Stratégie Nationale de Cohésion Sociale ; (iii) Stratégie Nationale Genre 2020-2024 ; (iv) Plan d'action national de mise en œuvre de la résolution 1325 et connexes du conseil de sécurité des Nations Unies, (v) Stratégie Nationale de Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin (2016-2025) ; (vi) Plan national de développement économique et social (PNDES II) 2021-2025 ; (vii) Plan National d'Adaptation (PNA) aux Changements Climatique du Burkina Faso ; (viii) la Politique Sectorielle Justice et Droits Humains (2018 – 2027) ; (ix) le Programme d'investissement dans les secteurs de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques (PISA) ; (x) le Programme Décennal d'Action de l'Environnement et du Cadre de Vie (PDA-ECV) ; (xi) le Plan stratégique santé mentale 2022 2026 et (xii) le Programme d'actions et plan d'investissement dans le secteur de l'élevage (PAPISE). Enfin il est important de préciser qu'en renforçant le nexus HDP, le projet concourt également à l'atteinte des ODD 1, 2, 5, 8, 10, 13, 16, 17.

A ce titre, ce projet se veut catalytique et participe d'une volonté de s'inscrire pleinement dans l'esprit et les orientations stratégiques prioritaires nationales, et leurs articulations au niveau local. Dans le cadre de du Joint Data Center on Forced Displacement (JDC), la Banque Mondiale va appuyer en 2024, la conception et l'intégration d'une enquête socio-économique dans le monitoring de protection P21. Le projet propose donc une réponse holistique qui va agir d'une manière structurelle sur les dynamiques de cohésion sociale par la détermination et la mise en œuvre d'initiatives communautaires conjointes et innovantes.

Pour atteindre ces objectifs, le projet pourra également s'ancrer non seulement sur des potentialités existantes et des capacités locales de paix. En effet, en étroite collaboration avec le Gouvernorat, les principaux partenaires d'exécution sur lesquels ce projet s'appuiera, sont des directions régionales et provinciales, ce qui permettra d'assurer une appropriation nationale du projet. Par ailleurs, le projet prévoit également de travailler avec les collectivités

territoriales, notamment les mairies/délégations spéciales et le conseil régional, dont les capacités seront également renforcées afin de leur permettre de poursuivre les efforts entamés par le projet. En plus de cela, le projet prévoit au niveau local, de collaborer avec les leaders communautaires, les structures communautaires de résolution des conflits, les OSC, en particulier celles composées de jeunes et de femmes, et renforcer les capacités de tous ces acteurs, jouant un rôle important dans la prévention et la gestion des conflits dans la région des Cascades.

Lors de l’atelier de consultation organisé à Banfora avec l’ensemble des parties prenantes de ce projet, il est ressorti un certain nombre d’initiatives développées au niveau régional, dont les acquis pourraient être renforcés par les interventions de ce projet. Par ailleurs, il est important de noter que sur le plan économique, des petites unités de transformation des produits fruitiers et apicoles existent dans la région. Les emplois directs et indirects créés par ces petites entreprises et unités de transformation permettent aux populations notamment les femmes et les jeunes, y compris les PDI, d’avoir des opportunités d’emplois et de moyens de résilience dans ce contexte de crise. Le projet s’appuiera sur ces facteurs de résilience, pour non seulement renforcer leurs capacités mais également leur permettre de poursuivre leurs activités, tout en s’assurant qu’ils sont plus inclusifs en tenant compte du contexte de la région.

- c) **Résumé des interventions existantes** Le projet HDP Nexus va consolider le positionnement des Nations Unies dans la région des Cascades. En effet, depuis 2022, le PBF intervient dans deux communes frontalières de la région des Cascades, notamment les communes de Niangoloko et de Niankorodougou, afin de promouvoir une gouvernance participative et inclusive des zones frontalières et prévenir les conflits. Le projet transfrontalier cible particulièrement les institutions en charge de la gestion des frontières telles que la Commission nationale des frontières, les services de police et de gendarmerie au niveau des frontières et les communautés riveraines. Le projet HDP va adopter une approche holistique pour renforcer la résilience des communautés locales et des territoires face à l’érosion continue de la cohésion sociale sous l’effet de l’insécurité et des actes d’extrémisme violent qui engendrent l’instabilité, les mouvements de populations et affaiblit les capacités productives. Le projet HDP interviendra dans des zones différentes du projet transfrontalier et aussi sur des cibles différentes. Les deux projets vont se compléter et se renforcer mutuellement.

Par ailleurs, le positionnement des Nations Unies dans la région des Cascades et d’une manière générale dans les régions Ouest et Sud du pays est stratégique au regard du risque de progression de l’insécurité vers les pays côtiers. De plus en plus de Partenaires techniques et financiers tels que l’Union Européenne, ont l’intention de soutenir des projets dans les régions frontalières avec la Côte d’Ivoire et le Ghana. Le projet, qui sera mis en œuvre suivant l’approche Nexus HDP, aura un vrai potentiel de produire des effets catalytiques.

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Orientation du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
--------------------------	-----------------------	-----------------------	--

<p>PBF/IRF-429 : Renforcer la gouvernance des zones frontalières pour consolider la cohésion sociale et prévenir les conflits (BFA)</p> <p>(durée 1 an)</p>	<p>PBF 2 050 000 USD</p>	<p>Ce projet mis en œuvre par UNICEF et UNDP, a pour objectif de renforcer la gouvernance des zones frontalières pour consolider la cohésion sociale et prévenir les conflits</p>	<p>Le projet transfrontalier cible particulièrement les institutions en charge de la gestion des frontières. Le projet HDP va adopter une approche holistique pour renforcer la résilience des communautés locales et des territoires. Le projet HDP interviendra dans des zones différentes du projet transfrontalier et aussi sur des cibles différentes. Les deux projets vont se compléter et se renforcer mutuellement.</p>
<p>PBF/IRF-508: Women's Leadership in Action (WLiA) (durée 2ans)</p>	<p>PBF 2 000 000 USD</p>	<p>Le projet Women's Leadership in Action (WLiA) a pour objectif de renforcer les capacités individuelles et collectives des organisations féminines de la société civile dans les régions du Sud-Ouest et des Cascades afin qu'elles puissent contribuer durablement à la consolidation de la paix et la cohésion sociale dans ces régions.</p>	<p>Le projet WLiA se concentre sur le travail avec des OSC féminines dont les capacités seront renforcées sur plusieurs aspects clés. Cependant le projet Nexus HDP va au-delà du renforcement des capacités des OSC. A travers une réponse holistique basée sur les piliers du Nexus HDP, le projet travaillera non seulement avec les OSC de femmes et de jeunes, mais aussi avec d'autres acteurs clés tels que les services déconcentrés</p>

			de l'Etat, les collectivités territoriales, les leaders communautaires, etc. Le projet s'assurera néanmoins de se baser du mieux que possible sur les acquis du projet, et également que les interventions ne soient pas similaires si les mêmes communes sont ciblées.
Projet sur le monitoring de protection P21 (UNCHR)	Multidonateur+FCDO 2,083,843USD	<p>Le Projet 21 couvrant tout le territoire incluant la région des Cascade, consiste en la mise en place d'outils harmonisés de collecte et d'analyse de données de Protection. Mis en place par UNHCR et DRC, il vise principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'élaboration d'analyses de Protection inter-agences ; • Le soutien aux processus de programmation et de planification humanitaire et développement ; • L'amélioration de la réponse de Protection apportée par la communauté humanitaire ; • L'appui au plaidoyer inter-agence pour une meilleure 	Les données collectées par le projet permettront de mieux orienter la réponse tant au niveau humanitaire que sur les actions de développement prévues par le projet. Par ailleurs ce projet Nexus HDP viendra renforcer le dispositif communautaire dans les régions des Cascades à travers la mise en place ou la réhabilitation des comités de protection et également la mise en place des comités mixtes de gestion et de prévention des conflits communautaires.

		sensibilisation sur la crise de protection.	
Projet d'appui à l'institutionnalisation de l'outil Rural-Invest pour faciliter l'accès aux services financiers et amplifier l'entreprenariat rural au Burkina Faso 28-Dec-2022 – 30-Nov-2024 (FAO)	Fond FAO (TCP) 483 000 \$	L'institutionnalisation de l'outil Rural Invest pour l'élaboration des plans d'affaire	Le projet actuel prévoit la mise en place d'activités génératrice de revenus et d'autres activités de production agrosylvopastorale. L'outil rural permettra à certains bénéficiaires/groupe de bénéficiaires de développer leur plan d'affaires
Projet de développement de la technologie de production de semences piscicoles du poisson-chat africain ou silures (Clarias sp et Heterobranchus sp) au Burkina Faso (FAO)	Fonds de Coopération Technique de la FAO (TCP) 386 000 \$	Amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers l'accroissement de l'offre d'alevins de poissons-chats.	Ce nouveau projet complète les orientations stratégiques de ce projet en y apportant un volet cohésion sociale et production agrosylvopastorale ; Ces deux derniers volets renforceront la durabilité de la sécurité alimentaire et nutritionnelle
Programme de développement d'urgence (PDU), projet 3 frontières au Mali, Burkina et Niger (2019-2024)	Agence Française de Développement (AFD) et Centre de Crise et de Soutien (CDCS) du Ministère Français de l'Europe et des Affaires Etrangères ; 55.5 millions d'euros	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement socio-économique ▪ Renforcement de la cohésion sociale entre les communautés 	Les deux projets traitent de la prévention et de gestion pacifique des conflits
Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel, phase 2 (PRAPS- 2)	Banque Mondiale USD 45 000 000 (pour le Burkina)	Améliorer la résilience des pasteurs et des agropasteurs dans certaines zones de la région, et de renforcer les capacités des pays à	Le nouveau projet complètera le PRAPS 2 pour renforcer les mécanismes de préventions et de gestion des conflits et

		répondre rapidement et efficacement aux crises ou aux urgences	renforcer la résilience des jeunes faces aux chocs économiques environnementaux et sécuritaires. Le HCR collabore déjà avec la Banque Mondiale, notamment sur le partage des données de P21 pour la programmation à travers le Fragility Conflict and Violence (FCV) (la fragilité aux conflits et à la violence) en charge du Prevention and l'Allocation pour la Prévention et la Résilience de la Banque Mondiale (PRA).
--	--	--	---

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

a) Orientation stratégique–

En étroite collaboration avec les Ministères sectoriels concernés et leurs directions régionales dans la région des Cascades, les OSC œuvrant pour la paix et la cohésion sociale, les ONG et les communautés bénéficiaires, le projet a pour objectif principal de renforcer la protection des populations vulnérables de la région des Cascades y compris les PDI, et contribuer au renforcement, à la coordination, ainsi qu'à la durabilité des initiatives de consolidation de la paix, de la cohésion sociale et de la résilience.

Les trois agences envisagent la possibilité de signer un mémorandum d'entente (MoU), pour faciliter la mise en œuvre de ce projet, s'articulant autour de trois résultats auxquels chacune d'elles contribuent. Afin d'atteindre l'objectif principal, le projet prévoit tout d'abord, de renforcer les capacités des acteurs clés afin de leur permettre d'assurer une réponse coordonnée et ciblée pour une meilleure opérationnalisation du Nexus HDP. Les mécanismes communautaires seront renforcés et redynamisés afin de faciliter la résolution des conflits, en particulier ceux liés au foncier et le projet prévoit ensuite des activités en vue de réduire les vulnérabilités économiques des PDI et des communautés hôtes à travers le développement de solutions durables contribuant au renforcement de la cohésion sociale. En se basant sur une

approche sensible aux conflits, une attention particulière sera prêtée aux groupes à risque, minorités, personnes handicapées et personnes aux orientations et identités sexuelles diverses, ainsi qu'aux groupes sous-représentés, tels que les femmes, les filles, et les personnes âgées. Ceci permettra aux trois agences de mettre en œuvre les interventions du projet pour répondre aux différents risques, besoins et capacités des femmes, filles, hommes et garçons dans leur diversité.

Les causes et facteurs de conflits seront traités à travers une approche à trois niveaux :

- Renforcer les mécanismes de protection communautaires et les mécanismes de coordination régionaux en matière de l'humanitaire, développement et paix notamment le CCR, afin d'accroître les capacités locales de réponse aux chocs et l'efficacité de la réponse dans le cadre de l'opérationnalisation du Nexus HDP, et contribuer au renforcement de la présence étatique et de la confiance pour assurer la durabilité du projet. Le projet prévoit également le renforcement de la collecte et la gestion des données à travers les outils Projet 21 (P21), DTM et RIMA pour renforcer la capacité des parties prenantes à prendre des décisions opportunes et fondées sur des données probantes, susceptibles d'améliorer la vie des personnes concernées en lien avec le nexus HDP. Il est important de souligner que le HCR a déjà une collaboration avec la Banque Mondiale notamment dans le cadre de son appui fragilité, conflit et violence, en partageant les données du P21 pour guider leur programmation. En outre, le HCR vient de recevoir un appui de la Banque à travers la [Joint Data Center \(JDC\)](#)²⁸ afin de développer à partir de début 2024, un questionnaire spécifique socioéconomique, qui sera très utiles dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet Nexus HDP notamment le résultat 3. Par ailleurs, le projet permettra également aux trois agences de renforcer les efforts en vue de l'opérationnalisation du plan d'action de la SNR-PDICA 2023-2027, en particulier dans la région des Cascades. La coordination de la SNR-PDICA 2023-2027 est coordonnée au niveau régional et est assurée par les Gouverneurs de régions, au niveau provincial par les Hauts-Commissaires et par les Préfets au niveau département, les renforcements de capacités prévues par le projet, contribueront à leur faciliter la mise en œuvre de ce plan d'action.
- Atténuer les risques de violences, de fracture sociale et le manque de confiance entre les communautés et avec l'Etat, et contribuer au renforcement de la résilience climatique des territoires à travers le renforcement des mécanismes de gestion des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles avec une approche d'inclusion des différents acteurs du foncier (formels et informelles) et des usagers des ressources naturelles (y compris des plus vulnérables), ainsi qu' à travers l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, la mobilisation communautaire et la promotion de toutes les initiatives susceptibles de contribuer à la consolidation des liens sociaux et l'amélioration de la gouvernance des espaces ruraux.
- Assurer la prise en compte des considérations d'urgence, surtout en ce qui concerne ceux des PDI, au sein des mécanismes de planification économique locale en pilotant

²⁸ Institutionnalisé conjointement par la Banque mondiale et le HCR, le JDC s'efforce de favoriser un changement durable pour les populations touchées en améliorant la base de données pour les politiques nationales, le développement et les opérations humanitaires. En fin de compte, le JDC servira également de bien public mondial répondant aux besoins des gouvernements et des populations touchées.

des approches de la SNR-PDICA 2023-2027. En effet, le projet contribuera à la mise en œuvre des axes 2 et 3 : prévention des conflits communautaires et consolidation de la paix dans les zones d'accueil et de retour. Ceci inclut de favoriser les opportunités économiques et des solutions durables pour les PDI et les communautés hôtes, à travers des mécanismes étatiques déjà en place tels que FAARF, le FAIJ et l'ANPE, afin de renforcer leur autonomisation et leur résilience face à la violence et à la radicalisation, et faciliter leur participation à la construction de la cohésion sociale.

b) Théorie du changement

Hypothèse principale	Raison
SI la coordination entre les acteurs humanitaires, de développement et de paix est renforcée, et que les démembrements des structures de l'État les plus proches disposent des capacités techniques et opérationnelles pour encadrer et diligenter les interventions humanitaires, développement et paix.	Une réponse coordonnée par l'ensemble des acteurs et basée sur des évidences, permet d'apporter une assistance holistique pour couvrir les besoins des populations en ne laissant personne pour compte et réduire ainsi les risques de conflits ;
SI les instruments et mécanismes de prévention/gestion de conflits liés à l'accès aux ressources naturelles et le foncier sont adaptés/mis à jour pour être plus inclusifs, que les populations apprennent à gérer de manière plus efficace et efficiente les ressources naturelles en utilisant des méthodes résilientes au changement climatique.	Les mécanismes de prévention et de gestion de conflits promeuvent régulièrement le vivre ensemble, vulgarisent les textes liés à la gestion des ressources naturelles et du foncier et garantissent le respect des droits des individus ;
SI les dispositifs de prise en charge des personnes vulnérables notamment les PDI et les familles d'accueil sont renforcés et que les opportunités socioéconomiques créées sont basées sur les choix des bénéficiaires et bien analysés.	La planification basée sur des données fiables, complètes et régulières à un fort impact sur le processus de prise de décision concernant l'assistance d'urgence aux populations vulnérables et les investissements qui accéléreront le développement économique local et les opportunités d'entrepreneuriat pour les jeunes et les femmes.

c) Description narrative des principales composantes du projet (résultats et produits).

La présente action vise à renforcer les mécanismes de protection communautaire, les mécanismes de coordination nationaux et régionaux dans le cadre de Nexus HDP. Elle vise à encourager davantage les femmes à devenir les acteurs d'atténuation des risques de violences y inclut les VBG, les Exploitations et Abus Sexuels (EAS) et de fracture sociale et faible confiance entre les communautés et avec l'état et à contribuer au renforcement de la résilience climatique. Assurer la prise en compte des considérations d'urgence, en particulier pour les PDI, ceci inclut de favoriser les opportunités économiques et des solutions durables pour les PDI particulièrement les groupements des femmes et de jeunes et les communautés hôtes afin de renforcer leur autonomisation et leur résilience face à la

violence et à la radicalisation, et faciliter leur participation à la construction de la cohésion sociale.

➤ **Résultat 1: Une réponse coordonnée et durable au profit des populations vulnérables est assurée grâce à l'opérationnalisation du Nexus HDP dans la région des Cascades. (Budget total : cf. Budget détaillé).**

Les mécanismes de protection et de coordination entre les autorités et les acteurs humanitaires bien qu'opérationnels ont besoin d'être renforcés afin de répondre à l'urgence de la crise actuelle, en prenant en compte le nexus HDP. Le projet prévoit donc de renforcer les cadres de coordination et concertation déjà existants, tels que les cadres/comités régionaux, les cadres provinciaux, ainsi que ceux regroupant les acteurs étatiques et humanitaires. Le renforcement du plaidoyer pour mise en place de cluster sous-national de protection sous le lead du HCR, permettrait d'une part d'avoir un cadre de concertation des acteurs humanitaires et d'autres part de disposer de plus de données sur les incidents de protection qui permettront de renforcer le plaidoyer en cours pour une meilleure protection des communautés et renforcer la réponse. En effet, la création d'un cadre regroupant les acteurs humanitaires et son renforcement pourrait avec l'appui de OCHA, favoriser plus d'acteurs humanitaires à accroître leurs capacités de réponses, à travers l'obtention du Fonds Humanitaire Régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre (FHRAOC). Par ailleurs, le projet prévoit également de collaborer avec les services déconcentrés de l'Etat, représentant le pilier de développement, dont les capacités techniques et matérielles seront renforcées afin de leur permettre de mieux répondre aux besoins grandissant des populations vulnérables dans la région des Cascades et d'assurer leur prise en charge sans que cela ne soit une cause additionnelle de conflits. En outre, les communes bénéficieront d'un accompagnement technique pour la prise en compte des considérations liées à l'urgence, notamment les besoins spécifiques des personnes touchées par les conflits dans les plans communaux de développement, en particulier les jeunes et les femmes. Le projet se basera sur des données précises concernant les besoins de ces populations pour orienter les plans de développement à l'échelle communale. Ces activités soutiendront l'identification et la réalisation d'initiatives communautaires durables. Le projet prévoit également de continuer les échanges déjà en cours avec les acteurs clés de développement dont la Banque Mondiale pour l'utilisation des analyses de protection, les données générées par les outils de collecte de données telles que le P21, RIMA, DTM, afin d'éclairer leur programmation. L'appui de la Banque Mondiale au P21 à travers le Joint Data Center (JDC) pour développer à partir de début 2024, un questionnaire spécifique socioéconomique, sera très utile dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet nexus HDP. Ces alliances stratégiques et partenariats non transactionnels, favoriseront l'inclusion socio-économique des PDI afin de trouver des solutions durables. Les acquis du Résultat 1 favoriseront la mise en œuvre des Résultats 2 et 3. Il est important de noter que le travail de renforcement des dispositifs de collecte de données concernant les conflits, la sécurité, les vulnérabilités économiques et sociales, la protection et les déplacements forcés sera implémenté de manière transversale afin d'améliorer la connaissance des acteurs locaux et des agences de mise en œuvre pour développer une réponse adaptée et favoriser le monitoring du projet et sa flexibilité par rapport à l'évolution du contexte. Au niveau communautaire, les membres de la communauté particulièrement les hommes seront sensibilisés pour les engager davantage à soutenir les

droits des femmes et briser les stéréotypes de genre liés à l'autonomisation économique des femmes et des filles. Ce travail contribuera aussi à favoriser la capitalisation et le partage des bonnes pratiques et le développement de synergies et de complémentarité entre les différents acteurs intervenants dans la région.

Produit 1.1 : Les services déconcentrés de l'Etat, de même que les cadres de coordination et de concertation existants au niveau régional qui regroupent les acteurs humanitaires, de développement et de Paix sont accompagnés en vue de la prise en compte du Nexus HDP dans la région des Cascades.

À travers ce produit, le projet vise à renforcer et moderniser les services de l'Etat et les acteurs engagés dans la réponse d'urgence à la crise humanitaire, le développement communautaire et la consolidation de la paix. Tout d'abord, le produit prévoit à travers un atelier, de consulter, réfléchir avec les acteurs nationaux clés, sur le fonctionnement/ la dynamisation du CCR et des autres cadres de concertations créés au niveau régional, provincial et communal et leur rôle dans l'opérationnalisation du nexus HDP. Tous ces cadres seront connectés au niveau national conformément DECRET N°2009-838/PRES/PM/MEF/MATD portant création, attributions, composition et fonctionnement de cadres de concertation pour le développement rural décentralisé.

Ces consultations au niveau national, permettront de définir avec le gouvernement les besoins existants pour l'opérationnalisation du nexus HDP et son suivi et évaluation au niveau régional à travers ces cadres, et quels types d'outils et appui pourraient être à leur dispositions, avec l'appui de l'expert nexus HDP susmentionné. Cela posera les bases pour l'organisation à la fin de ce projet, d'un atelier de capitalisation des acquis, qui permettra de renforcer l'aspect catalytique du projet. Par ailleurs, les cadres de concertations existants tels que ceux regroupant les acteurs humanitaires, les Cadres Sectoriels de Dialogue (CSD), les Cadres de Concertation Régionaux (CCR) et Provinciaux (CCP), ainsi que le Conseil Régional de Sécurité Alimentaire (CRSA), le Comité Régional pour la Sécurisation Foncière en milieu Rural (CORE-SFR), et le Comité Régional de la Transhumance (CORET), bénéficieront d'un renforcement et d'une mise en opération efficace. En outre, le produit a pour objectif de renforcer les capacités des autorités locales à anticiper et assurer la pérennité des activités de consolidation de la paix et à reproduire les acquis dans d'autres localités de la région. Cela passera par une appropriation des activités et un plaidoyer pour leur intégration dans les Plans Communaux de Développement, les budgets locaux, et les priorités des OSC et des ONG locales. De plus, en prenant en compte la dimension âge, genre et diversité, le produit cherchera à améliorer les capacités techniques et matérielles des services déconcentrés de l'Etat, dont la Direction régionale de l'action humanitaire, à travers la construction d'espace de stockage mais aussi les démembrements régionaux de certains services de l'Etat tels que la Direction Générale de la Modernisation de l'Etat Civil (DGMEC) et le CONASUR pour leur permettre d'assurer la poursuite des activités de fourniture de documents d'état civil et d'identité et l'enregistrement des PDI, un des outils-clé de la programmation de la réponse. La délivrance des documents d'états civils et d'identités aux populations de la région des Cascades, particulièrement les femmes et les enfants, permettra d'améliorer l'environnement de protection et une plus grande sécurité des populations à risques y compris les PDI

Dans le cadre de ces services déconcentrés de l'Etat, un groupe inter-agences du système des Nations Unies dont les trois agences Co-soumissionnaires font parties, est déjà en place pour s'assurer de la complémentarité de ces appuis et la mutualisation des efforts.

Il est important de mentionner, qu'en partenariat avec la Direction régionale de l'action humanitaire, la dimension genre sera transversale à ces formations, afin de renforcer les connaissances des acteurs, mais aussi renforcer le leadership des femmes au sein des administrations.

Produit 1.2 : Les capacités des parties prenantes sont renforcées, les poches de stabilité et les conditions propices aux solutions durables sont identifiées pour optimiser la collecte, l'analyse, et la gestion des données en lien avec le Nexus.

L'objectif principal de ce produit est de renforcer les capacités des agents du CORESUR à travers l'organisation et la tenue de formations en matière d'enregistrement des PDI. Pour cela, plusieurs méthodologies de collecte et l'analyse des données sur la résilience des PDI seront adoptées : RIMA, DTM et Projet 21 (Monitoring de protection). Ces trois approches, bien qu'étant distinctes, convergent vers un objectif commun : obtenir des données fiables, spécifiques au genre et complètes sur les PDI pour élaborer des programmes et des projets pertinents adaptés au contexte spécifique de la région des Cascades et répondant à l'approche nexus HDP. En effet, les données et informations sensibles au genre, collectées, se concentreront sur les domaines clés en lien avec l'humanitaire, le développement et la paix dont notamment l'accès aux services sociaux de base, le renforcement des moyens d'existence des communautés, les activités de protection des civils et les solutions durables, les besoins prioritaires spécifiques. L'ensemble des données respectivement collectées par la FAO, le HCR et l'OIM seront consolidées et triangulées, afin de permettre l'élaboration d'analyses croisées et d'informer les programmes et projets qui seront mis en œuvre au bénéfice des communautés affectées de la région des Cascades. Ces données orienteront ainsi les acteurs humanitaires, de développement et de paix, notamment dans le cadre de la priorisation des activités et la mise en œuvre du nexus HDP, tant sur les zones actuelles d'accueil des déplacées, mais également sur les intentions de retour et/ou les retours effectifs. De surcroît, les données collectées faciliteront l'identification des sites d'accueil des population vulnérables considérés comme « sûrs » et permettront aux acteurs de communiquer avec les autorités sur la superficie des zones d'accueil stables et les besoins dans les zones dites de retour. Enfin, ces données permettront d'identifier les activités économiques durables et viables selon le niveau de stabilité de chaque localité. Aussi des évaluations rapides des moyens d'existence (*Emergency Livelihood Assessment*) des PDI, ainsi que des évaluations rapides de protection seront conduites pour évaluer les besoins urgents d'appui y inclut les besoins spécifiques des femmes, filles et personnes vivant avec handicap à la préservation des moyens d'existence des communautés affectées. Le projet s'assurera de former et déployer le plus de moniteurs femmes possibles, en particulier pour la collecte des données de protection, afin de favoriser la collecte des données en lien avec les VBG.

- **Résultat 2 : Les conflits communautaires autour du foncier et des autres ressources naturelles ainsi que la suspicion entre les communautés sont réduits.**

Dans ce contexte où les conflits entre communautés sont pour la plupart liés à la gestion des ressources naturelles et au foncier, le projet prévoit de renforcer les mécanismes de prévention et gestion des conflits existants dans la région des Cascades tout en renforçant la gouvernance locale à travers les outils et les structures sur la gestion foncière prévus par l'Etat. En effet, à travers des pratiques innovantes et inclusives des femmes et des jeunes, le projet vise à apporter un soutien à la prévention, la gestion et la résolution des conflits communautaires liés à l'exploitation des ressources naturelles (notamment agrosylvopastorales), aux faits religieux et aux crises humanitaires. Sous ce résultat, le projet prévoit également d'apporter une réponse à la question de la documentation foncière, en élaborant avec la Direction régionale de l'agriculture, des outils pour renforcer les connaissances et capacités des acteurs clés incluant les communautés et après ce renforcement des capacités, les communes concernées seront appuyées pour faciliter la délivrance d'attestation de possession foncière. Il s'agira notamment de renforcer les capacités des acteurs sur la loi 034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural et la loi 008-2014/AN du 08 avril 2014 portant loi d'orientation sur le développement durable au Burkina Faso.

Le projet prévoit également d'appuyer les propriétaires fonciers pour la sécurisation d'une trentaine d'hectares (ha), à la suite de laquelle, tout en négociant avec ces propriétaires de prêter 1/3 des terres sécurisées au profit des PDI et communautés vulnérables pour des activités d'agriculture. En tenant compte de la dimension genre (50% des terres au profit des femmes) les terres obtenues au profit des PDI, permettront la mise en œuvre de certaines activités prévues sous le Résultat 3, notamment la culture hors sol, le maraichage, etc. Par ailleurs, la rareté des ressources étant également liée au changement climatique, entraînant des conflits entre les communautés dont les PDI, le projet travaillera à renforcer leurs capacités à faire face aux impacts néfastes du changement climatique, à travers la maîtrise et l'application des techniques innovantes. Il est également important de souligner que l'activation du cluster sous national prévu par le projet, va également favoriser l'activation du domaine de responsabilité logement, terres et biens, qui permettra de réunir tous les acteurs impliqués sur les questions foncières et trouver des solutions. Par ailleurs le projet renforcera la confiance entre les communautés locales et les autorités particulièrement les FDS à travers des activités de sensibilisations, de rapprochement et de renforcement des capacités.

Produit 2.1: Des mécanismes communautaires de veille et de réponses aux urgences pour la consolidation de la paix sont redynamisés ou mis en place.

Ce produit vise à apporter un soutien à la prévention, à la gestion et à la résolution des conflits communautaires liés principalement à l'exploitation des ressources naturelles (notamment agrosylvopastorales) et à la gestion du foncier. Ceci sera porté par la mise en place ou la redynamisation des démembrements locaux de l'ONAPREGECC, l'Observatoire Départemental des Faits Religieux, le Conseil Départemental de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CODESUR), ainsi que les comités mixtes de prévention et gestion de conflits, les CCFV et CFV. En effet la plupart de ces structures n'ont pas été mises en place par l'Etat les raisons financières et l'insuffisance de capacités techniques et matérielles étant les principales raisons. Le renforcement de ces structures après leur mise en place garantira une durabilité dans la mise en œuvre de leurs activités qui contribuera au renforcement de la paix et la cohésion sociale. En effet, le projet se basera sur les leçons apprises du partenariat déjà

en cours avec ces structures. La procédure sur les Attestations de Possession Foncières Rurale (APFR) sera développée y compris les textes relatifs aux fonciers traduits en langues locales au profit des populations des zones d'intervention du projet avec un accent sur les propriétaires fonciers. Les mécanismes mis en place et toutes les activités de renforcement des capacités tiendront compte de la dimension genre avec une représentativité d'au moins 50% de femmes.

Produit 2.2 : La gestion durable des ressources naturelles et du foncier, est améliorée grâce aux pratiques innovantes et à la promotion du dialogue communautaire pour favoriser la restauration de la paix et le vivre ensemble.

Ce produit consistera à l'organisation d'activités de sensibilisation et de formation sur la prévention des conflits communautaires, sur la prévention des crises humanitaires et sur la participation citoyenne à la sécurité. Par ailleurs, il aidera à l'organisation d'activités de rapprochement communautaire, de renforcement de la confiance entre communautés et FDS, des activités de renforcement du vivre-ensemble, d'appui aux initiatives endogènes de consolidation de la paix telles que la pratique culturelle de parenté à plaisanterie intra et inter-ethniques, des sketches, des séances d'écoute sociales, les journées des communautés. En outre l'accompagnement fourni aux mairies à travers ce projet, leur permettra de mettre en place des processus plus efficaces d'enregistrement et de délivrance de certificats de propriété foncière et de droits d'usage (Attestation de Possessions Foncière Rurale : APFR). Dans la région des Hauts-Bassins, à la suite de l'accompagnement des propriétaires terriens pour l'obtention facilitée et sécurisée de la documentation foncière, certains ont collaboré pour prêter une partie de leur terre aux PDI. Le projet prévoit de se baser sur cette leçon apprise pour voir comment la répliquer dans la région des Cascades. Le projet travaillera avec les FDS pour renforcer la réinstauration de la confiance des populations vis-à-vis d'eux, la gestion des conflits, la prévention crises humanitaires et la protection des PDI.

En intégrant les technologies innovantes visant à atténuer les effets des changements climatiques, le projet prendra en compte les situations propres aux femmes et faire leur possible pour éliminer les obstacles économiques, sociaux et culturels qui empêchent les femmes d'en bénéficier et de les utiliser. La participation des femmes au développement des nouvelles technologies peut donner l'assurance qu'elles sont adaptées aux besoins, appropriées et durables.

➤ **Résultat 3: Les vulnérabilités économiques des PDI et des communautés hôtes sont réduites à travers un appui psycho-social et le développement de solutions durables contribuant au renforcement de la cohésion sociale.**

Les PDI et les membres de la communauté hôtes vivent des traumatismes les empêchant de se projeter dans la participation active dans la vie économique ce qui exacerbe leur vulnérabilité.

Selon le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, environ une personne sur deux souffre de problèmes de santé mentale. Afin de soulager les souffrances et permettre l'adhésion et la participation pleine des populations aux activités, le projet accordera de l'importance à la santé mentale et au soutien psychosocial, notamment auprès des personnes les plus vulnérables. Ces personnes trouveront des ressources propres pour participer à la vie économique et éviter les risques de marginalisation, de stigmatisation et de rejets. En effet, il s'agira de créer un

environnement où les PDI et les populations hôtes peuvent non seulement récupérer et se rétablir sur le plan mental et émotionnel, mais également prospérer ensemble, renforçant ainsi la cohésion sociale et le développement économique de leur localité. L'activation du cluster protection sous national, permettra de rendre dynamique le groupe de travail SMSPS.

A la suite de la prise en charge en SMSPS, en collaboration avec la Direction régionale de l'action humanitaire, les bénéficiaires seront renforcés par des activités de résilience (petites activités de commerce) pour leur permettre de subvenir à leurs besoins. En outre, le projet prévoit également de collaborer avec les représentants de l'état au niveau régional ainsi que le FAARF, le FAIJ et l'ANPE pour contribuer à la mise en œuvre des axes 2 et 3 de la SNR-PDICA 2023-2027 et son plan d'action, dans la région des Cascades. Les données complètes et régulières sur les PDI, et communautés hôtes, générées par les acteurs du projet, permettront d'identifier leurs besoins socio-économiques. Afin d'assurer la durabilité des actions et améliorer l'inclusion des PDI, le projet prévoit de renforcer également ces Fonds précités. Par ailleurs, le projet prévoit également de collaborer avec les communes pour renforcer l'inclusivité des plans de développement communaux, la prise en compte des urgences humanitaires combinées à la réalisation d'initiatives communautaires durables. Les efforts devraient être engagés pour intégrer la problématique hommes-femmes-jeunes dans les projets liés au développement durable et aux changements climatiques.

Produit 3.1: La santé mentale des PDI et des populations hôtes, notamment les plus vulnérables est améliorée contribuant à leur participation aux activités touchant au développement socioculturel de leur localité.

Ce produit se concentre sur la prise en charge holistique des PDI et des populations hôtes, en mettant l'accent sur l'amélioration de la santé mentale et du soutien psycho-social, en particulier pour les plus vulnérables et les survivant(e)s des VBG et EAS. Le but ultime étant d'intégrer efficacement ces populations dans le tissu socio-économique de leur localité. Concrètement, ce produit propose de réaliser des activités d'urgences (SMSPS). Cela sera possible à travers l'implication des autorités locales et des activités de sensibilisation. La participation et l'implication communautaire est dressée à travers leur engagement et la détermination des activités. Ces interventions incluront des activités centrées sur la SMSPS pour répondre aux besoins immédiats des PDI et des populations hôtes. Elles viseront essentiellement à améliorer l'offre de services selon les échelles du Comité permanent interagences (IASC) et référer les cas vers les services spécialisés selon le besoin. À travers des ateliers, des séances de groupe et des activités communautaires, les PDI et les populations hôtes seront encouragés à partager leurs expériences, à établir un dialogue et à construire des ponts. Ces activités visent à promouvoir la compréhension mutuelle, la tolérance et un sentiment d'appartenance partagé. La réussite de ce produit repose en grande partie sur la participation active de la communauté, particulièrement des femmes et des jeunes dans la création ou/et la redynamisation des espaces d'échanges, de concertation et de partage fonctionnels ; cela renforce l'esprit de dialogue. Par ailleurs, il est essentiel de renforcer la prise de conscience des enjeux de santé mentale et des avantages du vivre-ensemble. Des campagnes de sensibilisation seront organisées pour informer, éduquer et mobiliser la communauté autour de ces thèmes.

Produit 3.2 : Les femmes et les jeunes femmes et hommes déplacés de force et ceux de la communauté hôte vulnérables, travaillent ensemble et ont accès à des opportunités stimulant l'entrepreneuriat et la création d'emplois, afin de renforcer leurs moyens de subsistance, de promouvoir le développement économique inclusive des communautés et le développement de chaînes de valeurs agrosylvopastorale (Approche fondée sur les communautés)

S'appuyant sur les données et analyses fournies par le Projet 21, le Cluster Protection sous le lead du HCR, ainsi que sur l'analyse de l'OIM concernant les poches de stabilité et les conditions propices aux solutions durables, ce produit est conçu pour non seulement renforcer les compétences, les ressources et l'expertise des groupes vulnérables dont majoritairement les femmes, y compris les communautés de PDI et leurs hôtes mais aussi les infrastructures agrosylvo-pastorales et commerciales. La plupart des activités pour faciliter l'accès aux opportunités économiques, sous ce résultat, seront réalisées en étroite collaboration avec le FAARF, le FAIJ ainsi que l'ANPE. Ces structures étatiques seront renforcées matériellement et techniquement pour faciliter leur leadership sur la mise en œuvre de ce volet du projet et assurer sa durabilité. Les procédures de travail et d'accompagnement de ces fonds seront divulguées auprès des personnes vulnérables pour leur permettre de savoir comment y accéder. En outre, des infrastructures agrosylvopastorales communautaires seront réalisées ou réhabilitées avec l'appui de la Direction régionale de l'agriculture, dans le respect de la gestion durable du foncier. Par ailleurs, un accent particulier sera mis sur l'équipement et la formation des femmes et des jeunes issus des communautés touchées par les conflits pour la transformation des produits agrosylvopastoraux et les AGR en utilisant des méthodes et techniques innovantes et adaptées. L'objectif ultime étant de favoriser leur autonomisation et leur intégration dans le tissu économique local ; la collaboration entre les différents groupes contribuant également au renforcement de la cohésion sociale. Dans le résultat 2, le projet prévoit la mise en place de différents types de groupement d'intérêts communs, notamment les CEAP, AVEC, COGES, dont les membres seront pris en compte dans les activités de renforcement prévus sous ce résultat 3. Le projet s'attèlera également au renforcement des marchés existant et à la création de nouveaux marchés permettant d'absorber l'afflux de PDI.

d) Ciblage du projet .

Le projet prévoit d'atteindre 30 000 bénéficiaires directs à travers les activités prévues, ceci incluant les agents des services déconcentrés de l'état, les membres des cadres de concertation, les leaders communautaires, les PDI ainsi que leur communauté d'accueil, et 90 000 bénéficiaires indirects. Le projet apportera un appui aux communautés vulnérables (femmes, jeunes, PDI/Hôtes) en prenant en compte un pourcentage PDI et membres de la communauté hôte selon les activités, ainsi qu'aux structures et OSC s'investissant dans le développement local et la paix. Par ailleurs, la zone géographique du projet a été déterminée avec l'ensemble des parties prenantes lors de l'atelier de consultation organisé par les trois agences à Banfora en vue de l'élaboration de ce projet. De ces consultations, sont ressorties un certain nombre de communes, que les parties prenantes (y compris les délégations spéciales présentes) ont jugé nécessaire de prendre en compte dans le cadre de ce projet. A l'issue du processus de sélection de PBSO, si le projet est sélectionné, les trois agences prévoient de consulter à nouveau certaines des parties prenantes clés, pour s'assurer que le ciblage reste toujours en phase.

Bénéficiaires

Le ciblage final des bénéficiaires directs et indirects sera fait à l'issue d'un processus de concertation avec les parties prenantes de la zone d'intervention du projet. Il sera mis en place des comités de sélection au niveau de chaque village d'intervention lesquels seront composés des leaders communautaires, des leaders des PDI (prenant en compte le genre et le handicap); les organisations féminines non-gouvernementales et communautaires (intéressées à s'engager en tant que parties prenantes pour que les voix des femmes soient entendues dans les processus liés aux renforcements de résilience des communautés), les ONG et OSC partenaires et les structures étatiques.

En prélude à la mise en place de ces comités il sera conduit une analyse économique des ménages en collaboration avec les services étatiques ce qui devra contribuer à faciliter la désignation des bénéficiaires. Lors du processus de ciblage, l'accent sera mis sur la sensibilisation des acteurs directs en fournissant toutes les informations précises sur les critères de sélection. Ensuite, les listes des bénéficiaires sélectionnés seront validées en assemblées générales en vue de s'assurer de l'adhésion des communautés.

Par ailleurs, en plus de ces comités de ciblage mis en place au niveau administratif 4, des comités de plaintes seront également constitués composés des différentes couches socioéconomiques de la communauté pour sélectionner les bénéficiaires. Ces comités de plaintes seront mis en place en vue d'adresser toutes les plaintes dans le choix des bénéficiaires du projet. Pour le cas spécifique des PDI, il sera mis à contribution la base de données du CONASUR et les activités de suivi dans le cadre du monitoring de protection P21, pour la désignation des potentiels bénéficiaires avec la prise en compte du genre et de la vulnérabilité. Cependant, au regard du contexte volatile au Burkina Faso et des possibilités d'évolution dans la région de mise en œuvre, le ciblage des communes et des bénéficiaires directs continuera de faire l'objet de concertations avec les parties prenantes si besoin. En effet, cette flexibilité sera permise par un travail d'analyse du contexte continu et sera facilitée par les différents outils de monitoring mis en œuvre dans le cadre du projet. L'implication des communautés dans le ciblage des bénéficiaires renforce la cohésion sociale, en évitant les risques de conflits potentiels qui pourrait découler d'un ciblage non inclusif. Pour ce qui concerne les services déconcentrés de l'état, le choix des acteurs étatiques dont les capacités seront renforcées, se fera en tenant compte de la dimension genre. Le projet impliquera le maximum de femmes (au moins 50% de la cible) travaillant déjà dans les services étatiques et les collectivités territoriales de la région. Concernant les FDS, le projet ciblera notamment les démembrements au niveau départemental, la Police, les sapeurs-pompiers, la gendarmerie, et les agents des eaux et forêt. Le projet s'appuie sur le principe de Do No Harm (DNH) qui vise à prévenir les risques et les effets négatifs de la mise en œuvre d'un projet, à travers une analyse périodique du contexte et des conflits et une remise en question régulière des activités d'un projet afin de mitiger les effets négatifs potentiels sur le tissu social, l'économie et l'environnement dans la zone d'intervention. Ce principe sera appliqué tout au long du projet, à tous les contextes, à toutes les interventions, par l'équipe projet. Un large éventail d'intervenants locaux sera mobilisé pour renforcer la confiance et la collaboration autour d'intérêts communs.

Le projet œuvrera à renforcer les liens socioculturels entre les bénéficiaires et des différentes communautés ciblées. Les bénéficiaires directs seront identifiés au sein des différentes communautés en présence avec l'appui des autorités locales et des leaders communautaires. Des critères consensuels définis et validés par et avec les communautés seront utilisés à cet effet.

Une attention particulière sera prêtée aux groupes à risque, minorités, personnes vivant avec un handicap, ainsi qu'aux groupes sous-représentés, tels que les femmes, les filles leaders au niveau communautaire, les personnes âgées et organisations féminines. Ceci permettra aux trois agences de mettre en œuvre leurs interventions en prenant non seulement en compte les considérations de ne pas nuire aux populations, mais aussi les différents risques, besoins et capacités des femmes, filles, hommes et garçons dans leur diversité. Le projet s'assurera d'accorder une attention particulière aux groupes les plus vulnérables, pour garantir leur dignité, leur accès aux services de base et la jouissance effective de leurs droits.

En outre, les mécanismes confidentiels de retour d'information mis en place par les agences récipiendaires, seront continuellement renforcés. Le projet encouragera également la mise en place de canaux et/ou points d'entrée pour le dépôt de plaintes. L'objectif est de faire en sorte qu'il soit sûr, simple et facile pour l'ensemble des membres d'une communauté déterminée de se plaindre ou de donner un retour d'information. Les canaux multiples prendront en considération les besoins spécifiques basés sur l'âge, le sexe et la diversité, y compris le handicap. Les bénéficiaires seront sensibilisés sur les mécanismes de signalement, les voies de recours, le circuit de référencement et le mécanisme de retour d'information de la plainte. Conformément à la politique de tolérance zéro des Nations Unies en matière d'Exploitation et Abus Sexuels (EAS) et d'Harcèlement Sexuel (HS), le projet garantira aux bénéficiaires la possibilité de se plaindre si le personnel ou les partenaires de mise en œuvre enfreignent cette politique.

PRODUITS	TYPE D'ACTIVITES	NOMBRE DE BENEFICIAIRES (PDI/HOTE)	GENRE +AGE	CRITERES DE CIBLAGE
Produit 1.1 : Les services déconcentrés de l'Etat, de même que les cadres de coordination et de concertation existants au niveau régional qui regroupent les acteurs humanitaires, de développement et de Paix sont accompagnés en vue de la prise en compte du Nexus HDP dans la région des Cascades.	<ul style="list-style-type: none"> Fourniture des actes d'état civil et document d'identité 	<ul style="list-style-type: none"> 5000 personnes dont 70% de PDI et 30% de membre de la communauté hôte 	<ul style="list-style-type: none"> 3000 femmes 2000 hommes 0-17 ans : 1 670 18-60 ans : 3 330 	<ul style="list-style-type: none"> Personnes à risque d'apatridie Nouveau-nés Elèves et étudiants déplacés internes Femmes et jeunes filles
	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement(technique et matériels) des acteurs des services déconcentrés de l'état et les membres des CCR 	<ul style="list-style-type: none"> 640 personnes dont 100% de communauté hôtes car le statut des PDI ne leur permet pas de faire partie des administrations ou CCR 	<ul style="list-style-type: none"> 18-60+ : 192 femmes et 448 hommes 	<ul style="list-style-type: none"> Membre des cadres de concertation figurant sur les arrêtés. Les femmes à des postes stratégiques dans les services déconcentrés de l'état
Produit 1.2 : Les capacités des parties prenantes sont renforcées, les poches de stabilité et les conditions propices aux solutions durables sont identifiées pour optimiser la collecte, l'analyse, la gestion des données en lien avec le Nexus HDP.	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités des parties (étatiques) prenantes pour la collecte des données HDP. 	<ul style="list-style-type: none"> 230 bénéficiaires dont 100% de communauté hôte. 	<ul style="list-style-type: none"> 93 femmes et 137 hommes 18-35 ans : 92 36-60 ans: 138. 	<ul style="list-style-type: none"> Désignation par les responsables des services étatiques bénéficiaires Femmes fonctionnaires.
	<ul style="list-style-type: none"> Collecte de données sur les solutions durables, les localisations et les déplacements 	<ul style="list-style-type: none"> 10 000 personnes seront touchées dont 70% PDI et 30% hôtes 	<ul style="list-style-type: none"> 7000 femmes et 3000 hommes 18-35 ans: 6000 36-60 ans : 4000 	<ul style="list-style-type: none"> Sur la base des données du CONASUR et base aléatoire

Produit 2.1 : Des mécanismes communautaires de veille et de réponses aux urgences pour la consolidation de la paix sont redynamisés ou mis en place.	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place ou Redynamisation des mécanismes. 	<ul style="list-style-type: none"> 1240 personnes seront touchées dont 372 PDI et 868 membres de la communauté hôte. 	<ul style="list-style-type: none"> 620 hommes et 620 femmes 18-35 ans: 744 36-60 ans : 496 	<ul style="list-style-type: none"> Désignation par les responsables des mécanismes concernées.
	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités des acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> 670 bénéficiaires dont 201 PDI et 469 membres de la communauté hôte 	<ul style="list-style-type: none"> 402 hommes et 268 femmes 18-35 ans: 402 36-60 ans : 268 	
Produit 2.2 : La gestion durable des ressources naturelles et du foncier, est améliorée grâce aux pratiques innovantes et à la promotion du dialogue communautaire pour favoriser la restauration de la paix et le vivre ensemble.	<ul style="list-style-type: none"> Activités de promotion de la cohésion sociale à travers le dialogue et la sensibilisation sur la gestion durable des ressources naturelles 	<p>1 650 personnes, désagrégées en PDI et hôtes, de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> 30% de PDI et 70% hôte pour les CEAP, Clubs DIMATRA 40% PDI,60% hôtes pour les sensibilisations et dialogues prévues avec les leaders communautaires, ainsi que le renforcement des amazones de la paix. 	<ul style="list-style-type: none"> 850 femmes 800 Hommes 18-35 : 990 36-60 ans : 660 	<p>Désignation par les responsables des structures concernées, personnes vulnérables, et sur la base des données de la Direction Régionale en charge de l'action humanitaire</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Sécurisation des terres 	<p>Nombre de personnes pour les 30 ha : 600 PDI</p>	<ul style="list-style-type: none"> 366 femmes 234 hommes 18-35 ans : 330 36-60 ans: 270 	<ul style="list-style-type: none"> PDI vulnérables Femmes, en particulier les femmes chefs de ménages

				<ul style="list-style-type: none"> • PDI membres des minorités à risque
Produit 3.1: La santé mentale des PDI et des populations hôtes, notamment les plus vulnérables est améliorée contribuant à leur participation aux activités touchant au développement socioculturel de leur localité.	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance en SMPS 	1000 personnes sont ciblées, incluant 70% PDI et 30% hôte	<ul style="list-style-type: none"> • 700 femmes • 300 Hommes 15-35 ans : 400 35-60+ ans : 600 	<ul style="list-style-type: none"> • Vulnérabilité, • Durée d'apparition des symptômes de détresse psychologique, • Les personnes qui manifestent déjà des problèmes de santé mentale et celles qui sont le plus à risque
	<ul style="list-style-type: none"> • Accès aux services sociaux de base. 	300 personnes sont ciblées dont 70% PDI et 30% hôte.	<ul style="list-style-type: none"> • 0-17 ans : 55 filles et 45 garçons • 18-60+ : 103 femmes et 97 hommes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les personnes vulnérables des PDI et communauté hôte sur la base des consultations des services de sociaux par ces personnes vulnérables.
	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités des partenaires dans la SMPS 	120 dont 72 pour la communauté hôte et 48 pour les PDI	<ul style="list-style-type: none"> • 60 femmes • 60 hommes • 18-35 ans: 84 • 36-60 ans : 36 	<ul style="list-style-type: none"> • Sélection sur la base de la représentativité dans les groupes spécifiques et dans la localité
Produit 3.2 : Les femmes et les jeunes déplacés de force et ceux de la communauté hôte vulnérables, travaillent ensemble et ont accès à des opportunités stimulant	Renforcement de femmes entrepreneurs	300 femmes dont 210 PDI et 90 membres de la communauté hôtes	300 femmes Tranche 18-35 ans : 165 36-60 ans: 135	<ul style="list-style-type: none"> • Femmes vulnérables disposant d'une AGR. • Sélection des meilleures

l'entrepreneuriat et la création d'emplois, afin de renforcer leurs moyens de subsistance, de promouvoir le développement économique inclusive des communautés et le développement de chaînes de valeurs agrosylvopastorale (Approche fondée sur les communautés)	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités pour la production et l'entrepreneuriat 	<ul style="list-style-type: none"> 1715 dont 1200 PDI et 515 membres de la communauté hôte 	<ul style="list-style-type: none"> 857 hommes et 858 femmes de la communauté hôte 18-35: 943 36-60: 772 	<ul style="list-style-type: none"> propositions à travers un comité. Personnes vulnérables de la communauté hôte, femmes et jeunes hommes et femmes PDI. Choix des meilleurs plans d'affaires. Femmes et hommes membres des OSC, leaders communautaires des PDI ou communauté hôte.
	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités et accès aux infrastructures de production agropastorales 	<ul style="list-style-type: none"> 6920 dont Hôtes : 4844 PDI : 2076 	<ul style="list-style-type: none"> Hommes (36 -60 ans) : 1676 Femmes (36 -60 ans) : 1092 Jeunes hommes (18 -35ans) : 2514 Jeunes femmes (18 -35 ans) : 1638 	<ul style="list-style-type: none"> -Ménages agropasteurs vulnérables issus de la communauté hôte et des PDI Ménages ayant un accès (économique) difficile à la nourriture Disponibilité à participer aux activités communautaires mixtes (Personnes

				déplacées internes et communautés hôtes), <ul style="list-style-type: none">• Être engagé à participer activement aux activités de productions agrosylvopastorales
--	--	--	--	--

Zone géographique

Le projet impactera l'ensemble des deux provinces de la région des Cascades, avec un package d'intervention plus spécifiques aux communes suivantes :

- Province de la Comoé : Niangoloko, Banfora, Sidéradougou et Tiefora,
- Province de Léraba : Niankorodougou, Ouéléni, Sindou et Loumana

A l'issue de la mission d'évaluation du 17 au 23 juin 2023 dans la région des Cascades, les échanges avec les différents acteurs ont montré la nécessité d'intervenir dans toutes les provinces de la région au regard de plusieurs facteurs de fragilités énumérés dans le rapport de mission qui font d'elles des localités d'implémentation du Nexus HDP. Dans la quasi-totalité de ces communes, on relève une grande sensibilité aux conflits marquée par une forte pression sur les ressources naturelles et la forte urbanisation des localités. Les différentes communes sont aussi caractérisées par un nombre élevé des incidents de protection avec plusieurs violations de droits ce qui contribue à exacerber la vulnérabilité des populations PDI et hôte. Aussi lesdites communes sont marquées par un manque d'opportunités économiques pour les femmes et les jeunes hommes et femmes, ce qui les expose à des mécanismes d'adaptation négatifs. Lors de l'atelier de consultation des parties prenantes, organisé en vue de la préparation de la proposition détaillée de projet, les participants ont confirmé le besoin de se concentrer sur ces zones tout en gardant à l'esprit l'aspect catalytique du projet.

Gestion du projet et coordination (4 pages max)

a) Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre

Le projet sera mis en œuvre par les agences HCR, OIM et FAO, en étroites collaboration avec les ministères sectoriels concernés et leurs directions régionales dans la région des Cascades. Avec près de 170 employés, le HCR est présent dans sept localités du pays, que sont Ouagadougou, Kaya, Dori, Djibo, Ouahigouya, Fada N'Gourma et Bobo-Dioulasso. Conformément à son mandat, le HCR assure la protection et l'assistance des réfugiés et demandeurs d'asile, et recherche des solutions durables à leur situation, en collaboration avec la Commission Nationale pour les Réfugiés (CONAREF), qui est son partenaire gouvernemental. Par ailleurs, dans la réponse multi organisationnelle à la crise humanitaire et aux besoins des PDI, le HCR assure le lead et la coordination des clusters Protection, Abris/articles ménagers essentiels et Gestion des sites d'accueil temporaire (GSAT). Alignées sur les priorités nationales, les actions du HCR au Burkina Faso sont guidées par sa stratégie 2022-2025 qui met l'accent sur le développement de partenariats multiformes et repose sur six priorités stratégiques qui visent à : 1) Contribuer à l'amélioration de l'environnement de protection en faveur des PDI et celles à risque d'apatridie ; 2) Contribuer à la consolidation de la paix, la sécurité et la cohésion sociale grâce au renforcement des mécanismes de protection à base communautaire ; 3) Soutenir l'enregistrement, l'état civil et la délivrance des documents d'identité au profit des PDI, celles à risque d'apatridie et des communautés d'accueil ; 4) Contribuer de façon accrue à la recherche des solutions durables ; 5) Contribuer à l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base de qualité dans les zones touchées par les déplacements forcés afin de soutenir l'inclusion des PDI et celles à risque d'apatridie ; 6) Contribuer à l'amélioration de l'autosuffisance des PDI, celles à risque d'apatridie et des communautés d'accueil, en soutenant le développement local et l'innovation. A ces six priorités, s'ajoutent des priorités transversales qui sont : le Genre, la Prévention contre

l'Exploitation et les Abus Sexuels (PEAS), l'Approche territoriale intégrée, la GSAT et le Changement climatique. Le HCR a une forte présence sur le terrain, renforcée par son approche territoriale intégrée et son agenda de localisation, y compris à travers des partenariats avec des OSC pour être au plus proches des populations affectées par la crise de déplacement.

La FAO dispose d'un personnel compétent et pluridisciplinaire (agriculture, élevage, pastoralisme, santé animale, environnement, nutrition, résilience, genre, protection sociale, changement climatique, transferts monétaires, prévention et gestion des conflits, suivi-évaluation-apprentissage et redevabilité, communication, etc.) aussi bien au niveau national, régional qu'international. Avec sa cellule Genre, la FAO veille à la prise en compte du genre dans tous les projets et programmes. La FAO est opérationnelle et appuie le Gouvernement du Burkina Faso depuis 1961 dans les domaines suivants : formulation de politiques sectorielles, relance de la productivité agricole, renforcement des capacités institutionnelles, protection du cheptel et des végétaux, appui à l'élaboration de systèmes d'alerte précoce et assistance aux personnes vulnérables. Forte d'une Représentation au niveau central (Ouagadougou) et six Bureaux Terrains dans les régions du Nord, Sahel, Centre-Nord, de la Boucle du Mouhoun, de l'Est et des Hauts-Bassins couvrant la zone Ouest (Hauts Bassins, Cascade et Sud-Ouest), son suivi rapproché des activités ainsi que la coordination avec les partenaires de mise en œuvre (STD et ONG) et autres parties prenantes sont facilités. Tout ce dispositif (ressources humaines, matérielles et logistiques) lui permet d'être immédiatement opérationnel pour la mise en œuvre de ce projet. Lorsque la concentration des interventions dans une région est importante, il est même possible de délocaliser une partie du personnel pour se rapprocher davantage des bénéficiaires. De plus, la FAO-BKF a une capacité et expérience avérées de coordination d'interventions conjointes (multi agences UN) et transfrontalières (Liptako Gourma : Burkina Faso, Mali, Niger).

L'OIM intervient au Burkina Faso depuis 2003 et accompagne le Gouvernement du Burkina Faso sur une base de programmation périodique (UNDAF/UNIDAP, Plans triennaux et annuels), dans les domaines de la migration, de la gestion des frontières, de la stabilisation communautaire (consolidation de la paix et cohésion sociale, prévention/gestion des conflits), de la protection des migrants et de la gestion des situations d'urgence. Grâce à sa grande expérience dans les domaines liés à la sécurité, à la gestion des frontières, à la stabilisation communautaire, l'OIM aide les États et les communautés confrontés à des bouleversements socioéconomiques et politiques, à établir ou à rétablir la stabilité et la sécurité dans les communautés vulnérables, à prévenir des déplacements forcés, à restaurer la confiance entre les membres des communautés, les populations vulnérables et les autorités locales, et à jeter les bases de solutions viables à long terme, d'une paix pérenne et d'un développement humain durable. L'OIM compte une centaine d'employés répartis dans son siège à Ouagadougou et dans ses quatre sous bureaux régionaux avec une solide expérience dans la mise en œuvre de programmes humanitaires, de développement et de consolidation de la paix. OIM Burkina Faso a une grande expérience dans la gestion des projets PBF depuis l'éligibilité du pays aux PBF en 2018, à travers la formulation et la mise en œuvre de quatre projets sur la cohésion sociale, en partenariat avec des agences sœurs des Nations Unies, les structures Gouvernementales et des ONG locales. Ces projets couvrent tous la thématique Cohésion sociale, de la prévention de l'extrémisme violent et la gestion pacifique des conflits.

La gestion opérationnelle du projet sera assurée par une équipe conjointe, basée à Bobo-Dioulasso et à Ouagadougou, constituée par des collègues provenant des trois agences récipiendaires et coordonnée par le HCR en tant qu'agence chef de file. En outre, le projet prévoit également de renforcer les capacités techniques du bureau du Coordonnateur Résident/Humanitaire (RC/HC) des Nations Unies, par la mise à disposition d'un expert nexus HDP qui se chargera de suivre la mise en œuvre de l'approche nexus HDP dans l'UNIDAP 2023-2025. Le recrutement de cet expert dont le rôle sera entre autres de développer des outils pour l'opérationnalisation du nexus HDP au niveau national incluant des outils de suivi et évaluation, tant au niveau de la mise en œuvre de l'UNIDAP, mais également en appuyant le Gouvernement pour le même suivi au niveau de la mise en œuvre du PA-SD 2023-2025. Cela permettra notamment de combler certains des gaps identifiés plus haut dans ce document. Au-delà de son rôle au niveau national, l'expert nexus pourra appuyer dans la mise de ce projet, en développant des outils qui pourront être mis en œuvre à l'échelle régional, sous forme pilote, avec une possibilité de les répliquer dans d'autres régions et à l'échelle nationale.

Les principaux partenaires nationaux et locaux de mise en œuvre du projet proviennent d'entités gouvernementales et non gouvernementales. Pour ce qui concerne le partenariat avec les services déconcentrés de l'état, les trois agences évalueront la possibilité de faire des Mémoires d'Entente (Memorandum of Understanding (MoU) multipartites lorsque cela sera possible, afin de s'assurer que les activités soient menées en synergies. Sur la gestion des partenariats avec les entités non gouvernementales, les agences récipiendaires travailleront avec les mêmes partenaires de mise en œuvre là où c'est possible, sinon, chaque agence fera la mise en œuvre avec ses partenaires habituels. Dans le cadre de leurs agenda localisation, les agences récipiendaires s'assureront de l'intégration d'ONG nationales et d'OSC dans tous les secteurs de la réponse. Un désengagement responsable devra s'inscrire dans le long terme afin signifie de ne pas fragiliser la situation préexistante, en particulier la forte activité des OSC, des ONG nationales et les dispositifs de coordination/collaboration avec les structures étatiques dont elles disposent.

La mise en œuvre des activités se fera conjointement avec les agences impliquées. A cet effet, un plan de travail annuel (PTA), sera élaboré sous la coordination du HCR, agence lead du projet. Ce plan indiquera les activités à réaliser, leur échéance, les responsabilités de chaque agence et les partenaires de mise en œuvre. A la fin de chaque trimestre, un bilan de la mise en œuvre sera effectué afin de mesurer les progrès vers les résultats attendus du trimestre, d'identifier les goulots d'étranglement éventuels et apporter les mesures correctrices, et de valider le plan de travail du trimestre prochain.

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet

Organisation de convocation: UNHCR	109.9 millions USD	<ul style="list-style-type: none"> • USA • Allemagne • France • Canada • CERF • Banque Africaine de développement • Union Européenne • Royaume Uni • Luxembourg • Monaco • Donateurs du secteur privé 	1 Bureau national à Ouagadougou u 2 sous-délégations à Kaya et Dori 3 bureaux terrains à Bobo Dioulasso, Ouahigouya et Fada 1 unité de terrain à Djibo	161 staffs dont 11 au Bureau de Bobo Dioulasso	<ul style="list-style-type: none"> - Un Senior Emergency Officer - Un Senior Protection Officer - Un Développeur Officer - Un Programme Officer - Deux protection Officers - Un M&E Officer - Un Livelihood Officer - Deux Associate Protection Officer - Un Admin Assistant
Partenaires d'exécution : <ul style="list-style-type: none"> • CONASUR • DGMEC • CSSI • CIAUD Canada • ONF • DEDI • 					
Organisation bénéficiaire : FAO	11.9 millions USD	Coopération suédoise, Coopération suisse, Ambassade de France, CERF, PBF, Coopération Belge, Union Européenne (UE), Canada	Représentation en pays à Ouagadougou u Bureau de terrain : Kaya / Centre Nord, Ouahigouya/ Nord, Dori / Sahel, Fada N’Gourma / Est, Dédougou / Boucle du Mouhoun	63 staffs au niveau national et 01 dans la zone du projet	- Une équipe d’experts complémentaires en synergie composée de : - 5 experts zootechniques, pastoralisme et santé animale - 3 experts agronomes et résilience - 1 expert chargé
Partenaires d'exécution : APESS GRAF ONF					

					d'urgence et résilience -2 experts analysent des conflits basés à REOWA (Dakar) dédiés au Bureau -1 expert de l'environnement et de développement durable -2 experts suivi évaluations -2 experts communication
Organisation bénéficiaire : OIM	10.7 millions USD	<ul style="list-style-type: none"> • USA • Allemagne • France • Suède • CERF • Union Européenne • PBF • Italie PRM	1 Bureau national à Ouagadougou 04 sous-bureaux à Tenkodogo, Kaya, Ouahigouya et Dori	76 staffs au total. L'OIM n'a pas encore de bureau dans la zone	Un Senior Emergency Officer - Un Senior Protection Officer -Un Programme Manager - Une protection Officer - Un M&E
Partenaires d'exécution : - Association des Tradipraticiens des Cascades (intervenant dans la Santé mentale), CNJ/Génération Lumière Association Munyu					

b) Gestion et coordination du projet

Gestion du Projet

La gestion opérationnelle du projet sera assurée par une équipe conjointe basée à Bobo-Dioulasso, provenant des trois agences récipiendaires et coordonnée par le HCR en tant qu'agence chef de file ou la Chargée des relations extérieures agira comme point focale du projet.

Agences	Titres des postes	% fin. PBF	Principales responsabilités dans le projet
Bureau de la Coordination	Poste P4 Expert Nexus	100% (coûts partagés par les trois agences : 40% par UNHCR et 30% par FAO et OIM respectivement)	Il sera rattaché au bureau du RC/HC pour appuyer le SNU à intégrer l'approche Nexus HDP dans la mise en œuvre de l'UNIDAP comme précisé dans les TDRs attachés
UNHCR (Lead)	Chef du bureau terrain de Bobo-Dioulasso (couvrant, le Grand-Ouest, incluant les Cascades)	0%	Avec une solide expérience dans le cadre du suivi des projet sur le PBF il sera chargé de la coordination générale du projet avec les autres agences sœurs dans la région des Cascades . Il veillera à la mise en œuvre du projet conformément et l'implication effective de toutes les parties prenantes
	Un Administrateur associé au Relations externes et reporting	0%	Avec une solide expérience dans le cadre du suivi des projet sur le PBF notamment avec OIM et UNFPA, il sera basé à Ouagadougou. Il sera le point focal du projet et assurera la liaison entre le PBF et les trois agences soumissionnaires. Il assurera également le respect des engagements contractuelles, et de la qualité des produits tels que les rapports et la visibilité du financement.
	Administrateur national de Protection	25%	Basé à Bobo Dioulasso, il appuiera le Chef de bureau UNHCR Bobo-Dioulasso, pour la coordination des activités sur le terrain. Il assurera la supervision des staffs et des partenaires sur le terrain et la bonne mise en œuvre du plan de travail annuel. Il supervisera en

			<p>outre à la l'élaboration des plans annuels de travail et la prise en compte des projets PBF dans les accords des partenaires</p>
	<p>Associé à la protection</p>	<p>40%</p>	<p>Avec une expérience antérieure dans la mise en œuvre d'un projet PBF conjointement avec le PNUD. Il sera chargé de coordonner les activités sur le terrain à travers des missions ponctuelles du suivi en vue de l'atteinte de tous les indicateurs et la collaboration effective avec les autres agences sur le terrain. Il veillera en outre à l'appropriation du projet par les partenaires de mise en œuvre, au respect des engagements du PFA.</p>
	<p>Assistant chargé des moyens de subsistance et de l'inclusion économique</p>	<p>40%</p>	<p>Il sera chargé de coordonner les activités de renforcement des moyens de subsistance et de l'inclusion économique sur le terrain à travers des missions ponctuelles du suivi en vue de l'atteinte de tous les indicateurs et la collaboration effective avec les autres agences sur le terrain.</p>
<p>FAO</p>	<p>Consultant(e) international chargé des initiatives de consolidation de la paix</p>	<p>30%</p>	<p>Il/Elle assurera la coordination du projet avec les autres projets de PBF et les autres interventions en cours dans le secteur. Il/elle s'assurera du suivi de la mise en œuvre intégrée des activités et la coordination avec les partenaires de mise en œuvre du projet ;</p>
	<p>Point focal du projet</p>	<p>66%</p>	<p>Il se chargera d'assurer la coordination de l'ensemble des activités (support et programmes), au compte de la FAO. Il/Elle sera chargé(e) de</p>

			l'élaboration du plan de travail et du budget annuel, des orientations et du suivi technique de mise en œuvre des activités, du partenariat avec les OSC et structures de mise en œuvre du projet.
OIM	Project manager	50%	Avec une expérience solide en coordination de projet et programmes y compris des projets de consolidation de la paix, il/elle sera chargé(e) de coordonner la mise en œuvre des activités de l'OIM en coordination avec les autres équipes concernées, tout en s'assurant d'un suivi régulier tant sur le plan opérationnel que sur le plan administratif et financier.
	Project Assistant	60%	Avec une expérience solide en matière de mise en œuvre des activités relatives à la consolidation de la paix, il/elle sera chargé(e) de la mise en œuvre opérationnelle des activités sur le terrain.

L'équipe conjointe sera composée de :

Coordination du Projet

La coordination et le suivi du projet se feront à plusieurs niveaux, y compris à travers le mécanisme de gouvernance des projets PBF mis en place au Burkina Faso.

Au niveau opérationnel : un comité de pilotage interagence (CPI), incluant les trois agences récipiendaires UNHCR, FAO, OIM, le Bureau du coordonnateur résident, notamment l'expert P4 chargé de l'opérationnalisation du Nexus HDP dans la mise en œuvre de UNIDAP, et leurs partenaires de mise en œuvre sera mise en place et coordonné par l'agence Lead. Les principales responsabilités du CPI sont : i) Préparer les plans de travail annuels consolidés du projet, ii) Veiller à la bonne coordination du projet entre tous les partenaires, ce qui inclut entre autres une planification conjointe et la sélection harmonisée des bénéficiaires ; iii) Apprécier l'état de mise en œuvre des activités du projet ; iv) Discuter les difficultés rencontrées et les solutions à envisager, v) Assurer la coordination qui permet de faire des synergies avec les autres actions des agences UN, du Gouvernement et des autres partenaires. Le CPI se réunira une fois par mois avec la participation du Secrétariat du PBF.

A niveau technique : le Comité Technique de Suivi (CTS) présidé par la DGTD, est chargé d'assurer la coordination, le contrôle qualité et le suivi des projets financés par le PBF. Le CTS veille à la complémentarité et la synergie entre les projets et faciliter la coordination des activités. Le CTS se réunit une fois par trimestre et prépare les sessions du comité conjoint d'orientation.

Au niveau stratégique : le Comité de Pilotage, co-présidé par le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement, représentant le Gouvernement et le Coordonnateur Résident par intérim du Système des Nations Unies au Burkina Faso, est l'organe d'orientation et de décision stratégiques. Le CCO qui se tient une fois par semestre assure la cohérence et la qualité des interventions des projets et programmes financés par le PBF. Il veille également à l'alignement des interventions sur PA-SD 2023-2025 et les politiques sectorielles pertinentes.

c) Gestion des risques

Risque spécifique au projet	Niveau de risque (faible, moyen, élevé)	Stratégie d'atténuation (y compris les considérations Ne Pas Nuire)
Politique : Troubles sociopolitiques et changements potentiels des interlocuteurs et points focaux gouvernementaux au niveau central et régional	Probabilité : Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que le projet ait un solide ancrage communautaire par une application du mécanisme de la localisation; • Promouvoir les approches communautaires inclusives dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet en collaboration avec les services déconcentrés de l'état ; • Promouvoir une collaboration étroite avec les Techniciens des Ministères concernés et des structures déconcentrées de l'état. • Alignement du projet sur les référentiels nationaux, pour faciliter sa mise en œuvre et renforcer la prise en compte des personnes vulnérables dans les projets mis en œuvre au niveau régional et local, même en cas de changements des interlocuteurs et points focaux gouvernementaux au niveau central et régional. • Augmenter les sessions de renforcement des capacités des acteurs étatiques sur les principes

		humanitaires clés, en particulier le Do No Harm.
Sécuritaire : Dégradation continue de la situation sécuritaire dans la région avec un problème d'accès aux communes de mise en œuvre	Probabilité : Elevé	<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance systématique des menaces sécuritaires y compris les violences intra-communautaires potentielles, aux frontières nationales et transfrontalières et leur impact potentiel sur le projet pour s'assurer que les mesures d'atténuation soient prises en temps opportun ; • Le projet s'appuie sur le principe de DNH qui vise à prévenir les risques et les effets négatifs de la mise en œuvre d'un projet. A travers une analyse périodique du contexte et des conflits et une remise en question régulière des activités d'un projet afin de mitiger les effets négatifs potentiels sur le tissu social, l'économie et l'environnement dans la zone d'intervention ; • Mettre en place un mécanisme de rapportage systématique des différentes atteintes et violations des droits de l'homme et les stratégies d'atténuation des risques de protection contre les populations civiles. • Renforcer et poursuivre la mise en œuvre de l'agenda de localisation dans les accords de partenariats en prenant en compte dans toutes les activités le respect strict du principe DNH. • Les protocoles d'accord avec les partenaires de terrain tiendront compte de la dynamique de la situation sécuritaire et se feront avec les structures qui seront permanentes dans les zones quelle que soit la situation sécuritaire.

<p>Environnemental : Catastrophe naturelles</p>	<p>Probabilité : Moyen</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le système d’alerte précoce et renforcer les mécanismes de gestion des crises. • Dans le cadre de la gestion éventuelle des crises liées aux catastrophes naturelles il sera tenu compte des mesures d’atténuation des risques et la mise en œuvre du principe DNH. • Des activités de formation et de sensibilisation sur les principes humanitaires. • Les bénéficiaires des activités agricoles sensibles (production maraîchère, la production rizicole.) aux chocs climatiques seront sensibilisés et formés de façon continue sur l’adoption de techniques et technologies résilientes aux catastrophes naturelles. Aussi, les intrants seront diversifiés au maximum et seront le plus possible résilients et adaptés aux chocs tels que la sécheresse et les inondations.
<p>Opérationnel : Faible engagement des partenaires au niveau national, régional et local et faible coordination entre les agences de mise en œuvre et les partenaires opérationnels</p>	<p>Probabilité : Faible</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Informer et impliquer les autorités dans le développement du projet. • Renforcer la concertation et la coordination entre les acteurs de terrain. En effet, les acteurs directs et indirects (communautés hôtes et PDI, les collectivités, les services techniques...) seront associés à tout le processus de mise en œuvre du projet à savoir l’identification des activités, le ciblage des bénéficiaires sur la base des critères définis en commun accord, le suivi de la mise à disposition des appuis aux bénéficiaires. • Les missions de sortie terrain et les rencontres associeront tous les acteurs en vue de recueillir leurs

<p>La non prise en compte des principes DNH dans les interventions du projet</p>	<p>Probabilité faible</p>	<p>perceptions négatives et d'adresser les correctifs nécessaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lors rencontres périodique instituée entre les agences de mise en œuvre (UNHCR, FAO et OIM) et les partenaires opérationnels, une analyse systématique sera faite pour apprécier la synergie d'action sur le terrain et apporter éventuellement des corrections sur les insuffisances de coordination constatées. • Sensibiliser sur le respect des principes humanitaires
<p>Difficultés d'accès aux mécanismes de plainte</p>	<p>Faible</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les points focaux et autres mécanismes de plainte communautaire pour faciliter la collecte des informations et référencement des cas.
<p>La très forte et attentes des communautés dépassant les limites du projet</p>	<p>Probabilité Faible</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des sessions de sensibilisation et d'information des communautés • Donner des informations précises sur les critères de sélection et mettre en place des comités de sélection participative et des comités de plainte composés des différentes couches socioéconomiques de la communauté pour sélectionner les bénéficiaires • Valider les listes des bénéficiaires sélectionnés en assemblées générales villageoises en vue de s'assurer de l'adhésion des communautés.

L'équipe technique intégrée chargée de la mise en œuvre du projet mettra en place un dispositif de suivi-évaluation sous le leadership des experts en suivi-évaluation en mettant l'accent sur des indicateurs de consolidation de la paix. En plus de cela, le recrutement d'un expert sur le nexus HDP, permettra entre autres de disposer d'outils de suivi et évaluation pour le projet en lien spécifiquement avec le nexus HDP. Des outils de suivi et évaluation prenant en compte les indicateurs du cadre de résultat, les moyens de collectes et la méthode de calcul, seront développés. Ces outils pourront être développés et suivis, en s'appuyant sur l'expert des spécialistes suivi et évaluation des trois agences, deux experts du Bureau du Coordinateur Résident dont le chargé de S&E et le P4 spécialiste de Nexus HDP, ainsi que le chargé de S&E du Secrétariat Technique PBF. Le CTS, servira de plateforme d'échanges, à travers laquelle, toutes les parties prenantes s'assureront que le projet se déroule correctement et les réajustements nécessaires à faire au besoin. Les protocoles d'accord avec les partenaires de mise en œuvre du projet seront élaborés dans le premier mois du projet de manière qu'ils soient signés avant la mise à disposition des intrants et équipements. L'équipe terrain en étroite collaboration avec tous les partenaires élaborera chaque année un plan de travail prenant en compte le plan de suivi et évaluation du projet, et budget détaillé qui seront présentés et validés par tous les acteurs. Il en sera de même pour le rapport annuel d'avancement des activités. Les partenaires techniques et opérationnels (niveau terrain) en fonction des protocoles d'accord signés feront un suivi quotidien rapproché des activités auprès des bénéficiaires. Ils élaboreront et soumettront à temps leurs rapports aux agences (rapport de démarrage, intermédiaire et final) pour justifier le paiement des différentes tranches de leur contrat et ils devront contribuer à renseigner les différents indicateurs du cadre logique.

L'identification et la gestion des risques font parties des éléments fondamentaux pour l'atteinte des résultats. Ainsi, leur suivi rapproché permettra d'alimenter le processus de prise de décisions quant à la bonne gestion du projet tout au long de sa durée de vie et d'en tirer les leçons. Il sera fait un suivi de la mise en œuvre suivant des plans de travail annuels détaillés dont le premier sera établi au cours des deux mois suivant la signature du projet. Les informations générées par le suivi des activités seront consolidées pendant les missions d'appui effectuées par des unités techniques des trois agences. Ces missions seront consacrées au suivi interne et à l'appui technique aux initiatives en cours. Elles permettront d'apporter, le cas échéant, les corrections nécessaires. Ces missions seront effectuées en concertation avec les autorités locales. Les principales actions clés en matière de suivi-évaluation prendront donc en compte :

- **Coordination avec le dispositif de suivi-évaluation du PUS-BF et l'unité de gestion du Projet /DGD**: le projet dans son ensemble fera l'objet d'un suivi permanent et régulier de la part des agences de concert avec le Secrétariat conjoint PUS-PBF. Tous les rapports seront transmis à l'agence Lead qui aura la responsabilité de les analyser et consolider avec toutes les autres informations collectées sur l'avancement des activités, et de rendre compte au Secrétariat conjoint PUS-PBF.
- **Missions de suivi** : Des missions individuelles ou conjointes (Gouvernement et Agences UN) seront ainsi organisées de façon régulière sur le terrain. Ces missions seront également complétées par un suivi étroit du comité technique de suivi et des agences concernées afin notamment de faciliter l'élaboration des rapports narratifs et

financiers finaux. Chaque agence fera des missions de terrain pour le suivi. De même, des conventions seront signées avec les partenaires d'exécution avec un accent particulier sur le suivi des activités. A cet effet, chaque début d'année, chaque agence approuvera le plan de travail de ses partenaires impliquant un dispositif de suivi trimestriel.

- **Suivi de la satisfaction des bénéficiaires :**
 - **FAO :** pour mesurer la performance des appuis destinés à renforcer les moyens d'existence des bénéficiaires, un dispositif composé d'agents des services techniques déconcentrés et des partenaires opérationnels sera mis en place par la FAO pour suivre et évaluer les rendements des productions maraîchères et pluviales en vue d'apprécier la productivité agricole. En outre, la FAO s'appuiera sur les caisses de résilience (CEAP, CLUB Dimitra et Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit) pour recueillir les témoignages et capitalisera les actions collectives menées par ces derniers en vue d'apprécier le degré de proximité, de confiance, d'apport de solutions endogènes et de solidarité dans l'intérêt du bien-être pour tous et ce malgré les disparités socioéconomiques existantes dans les communautés bénéficiaires du projet.
 - **OIM :** Dans le cadre de ce projet, l'OIM s'appuiera sur les organismes locaux, en l'occurrence : les coordinations communales de sécurité et le CORESUR pour le suivi de la satisfaction des bénéficiaires. Les missions de suivi conduites par l'expert en suivi-évaluation de l'OIM, impliquera des rencontres avec les autorités locales, les coordinations communales de sécurité, le CORESUR, les partenaires d'exécution, les leaders communautaires et les OSC.
 - **UNHCR :** se basera essentiellement sur les mécanismes de redevabilité en vue de faire le suivi de la satisfaction des bénéficiaires. A travers les comités de protection et autres mécanismes communautaires un accent sera mis sur le mécanisme de feedback par la mise en place de dispositif de plainte. Des rencontres de suivi du projet seront organisées mensuellement aux fins de d'évaluer le niveau de mise en œuvre des activités et adresser des recommandations pour faire face aux éventuels défis opérationnels. Par ailleurs les activités de suivi post-distributions (PDM), seront organisées par le partenaire en charge du suivi-évaluation. Au cours de ces PDM un accent sera mis sur les rencontres avec les autorités techniques impliquées dans le projet, les leaders communautaires, les communautés cela aux fins d'évaluer le niveau de satisfaction des bénéficiaires.
- **Production des rapports semestriels et annuels :** le projet produira chaque semestre un rapport semestriel au 15 juin et un rapport annuel au 15 novembre qui devront être approuvés par le comité de coordination du projet et transmis au Secrétariat du PUS-PBF pour ses observations. En outre, les agences de mise en œuvre devront transmettre au Secrétariat PUS-PBF des rapports succincts avec des données désagrégées par sexe et le delivery trimestriel du projet.

- **Production du rapport final** : Le Projet fournira un rapport final trois mois après la fin du Projet. Si la fin du Projet coïncide avec le rapport annuel, celui-ci peut être considéré comme le rapport final.
- **Etude de référence** : une étude référence, qui servira également d’outil pour collecter les perceptions, est prévue par le projet qui sera réalisée durant le premier semestre de mise en œuvre afin de renseigner les valeurs de références manquantes. Une équipe comprenant un consultant international et un national seront recrutés pour sa réalisation. L’agence chef de file va assurer la coordination du processus.
- **Enquête de perception** : une enquête de perception est prévue à mi-parcours du projet afin de cerner les perceptions des populations sur les différents aspects de sécurité, paix et réconciliation nationale, sentiment de bien-être, dans le but non seulement d’alimenter le cadre de résultat mais aussi d’orienter la mise en œuvre du projet. Les résultats de l’étude devraient également nourrir d’autres actions qui seront mises en œuvre par les autres acteurs HDP.
- **Évaluation finale** : Durant la phase de clôture du Projet, une évaluation externe finale sera réalisée pour analyser l’ensemble des résultats atteints par rapport aux objectifs spécifiés dans la proposition de Projet. Une équipe comprenant un consultant international et un national seront recrutés pour sa réalisation. L’agence chef de file va assurer la coordination du processus. Le Secrétariat PUS-PBF devra être consulté pendant la préparation des TDR de l’évaluation finale. Le rapport de l’évaluation sera soumis à tous les acteurs concernés pour la validation finale. Cette évaluation finale doit être transmise à PBF qui la publiera sur son site internet. Les couts de l’évaluation sont à la charge du Projet.
- **Communication et visibilité** : Les activités de visibilité seront menées tout au long du projet, elles se concentreront sur l’impact et les résultats du projet en utilisant différents moyens de communication tels que des postes sur les réseaux sociaux. En outre, les logos du Gouvernement et du PBF seront apposés sur les sites du projet, le matériel et les événements organisés dans le cadre du projet. Dans la prise en compte de l’approche Do No Harm, le projet assurera une communication qui met en avance le soutien apporté aux acteurs étatiques étant les premiers responsables dans la réponse aux besoins des populations. Les histoires humaines d’impact sur les bénéficiaires feront partie des efforts de visibilité du projet, en prenant en compte les contraintes liées à la visibilité, imposées par le Gouvernement du Burkina Faso. Le Secrétariat du PBF au Burkina Faso aura l’occasion de visiter les sites du projet pendant la période de mise en œuvre. Tous les supports publicitaires y associés reconnaîtront que le projet est mis en œuvre avec le financement du PBF.

e) **Stratégie de fin de projet / durabilité**

En s’appuyant sur une approche holistique, sensible aux conflits, le projet s’assurera de non seulement venir compléter des initiatives déjà en cours, mises en œuvre soit par les trois agences ou par d’autres partenaires clés, mais aussi de créer l’espace pour d’autres initiatives qui s’appuieront sur les bonnes pratiques. La durabilité des résultats du projet résulte de la

combinaison de plusieurs éléments : 1) Les consultations au niveau national du comité mixtes SNU-Gouvernement qui a déjà été mis en place pour assurer le suivi du plan de travail d'opérationnalisation du nexus HDP ; 2) Assurer le renforcement des capacités des structures déconcentrées de l'Etat pour qu'elles prennent le leadership dans la mise en œuvre des activités du projet. Les autorités décentralisées auront une meilleure coordination avec/accès aux partenaires et aux structures de coordination nationales pour les besoins de soutien futurs. 3) S'assurer que ce projet permet de générer des données qui seront utilisées pour les programmations des activités humanitaire, mais aussi de développement, en prenant en compte les dimensions de sensibilité au conflit ; 4) L'appui à la mise en place de mécanismes endogènes durables de gestion des conflits et des dénis de droits contribuera à pérenniser les interventions proposées ; 5) Le renforcement des mécanismes de coordination existants et des capacités des acteurs communautaires et étatiques impliqués dans la résolution des conflits ; 6) La prise en compte des priorités des populations déplacées dans les plan de développement communaux ; 7) La documentation et le partage des bonnes pratiques/leçons apprises de la mise en œuvre du projet faciliteront l'appropriation et la réplique des interventions du projet dans d'autres contextes à défis similaires ; 8) Enfin, l'ancrage du suivi du projet dans le mécanisme de coordination du PUS-BF prenant en compte les ministères sectoriels et les Collectivités territoriales aideront à assurer la continuité des actions qui seront déployées.

Plaider pour des politiques qui soutiennent l'approche nexus et s'attaquent aux causes profondes des conflits et s'engager avec les décideurs politiques et les parties prenantes pour créer un environnement favorable au développement durable et à la paix sera un élément clé pour assurer la durabilité du projet. Au-delà de cela, les trois agences ont construit ce projet en prenant en compte une approche de gestion adaptative qui permet la flexibilité et les ajustements en fonction de l'évolution des circonstances. Il faut être prêt à tirer les leçons des difficultés et des réussites pour améliorer en permanence les stratégies des projets. Par ailleurs, la durabilité des acquis du projet passera également par les plaidoyers auprès des donateurs pour assurer un financement adéquat et durable du projet, diversifier les sources de financement et explorer des mécanismes de financement innovants pour assurer un soutien continu.

III. Budget du projet

Fournissez de brèves informations supplémentaires sur les coûts des projets, en mettant en évidence les choix spécifiques qui ont sous-tendu la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les déplacements ou tout autre soutien indirect au projet, afin de démontrer le rapport qualité-prix du projet. Le budget proposé pour tous les projets doit inclure des fonds suffisants pour une évaluation indépendante. Le budget proposé pour les projets impliquant des bénéficiaires directs non onusiens doit inclure des fonds pour un audit indépendant. Remplissez l'annexe sur l'optimisation des ressources du projet.

Veillez noter que dans presque tous les cas, le Fonds pour la consolidation de la paix transfère les fonds des projets en une série de tranches basées sur les performances. L'approche standard du PBF consiste à transférer les fonds du projet en deux tranches pour les bénéficiaires des Nations Unies et en trois tranches pour les bénéficiaires non-ONU, en débloquant les deuxième

et troisième, tranches dès que les critères de performance ont été atteints. Tous les projets comprennent les deux critères de performance standard suivants: 1) au moins 75% des fonds de la première tranche ont été engagés et 2) toutes les obligations de rapport de projet ont été respectées. En plus de ces indices de référence standard et en fonction de la cote de risque ou d'autres facteurs spécifiques au contexte, des repères supplémentaires peuvent être indiqués pour le déblocage des deuxième et troisième tranches.

Veillez préciser ci-dessous tous les facteurs spécifiques au contexte qui peuvent être pertinents pour le déblocage des deuxième et troisième tranches. Celles-ci peuvent inclure le bon déroulement des élections, l'adoption de lois clés, la mise en place d'unités ou de bureaux de contrepartie clés ou d'autres indicateurs de performance nécessaires avant que la mise en œuvre du projet puisse avancer. Dans votre réponse, veuillez indiquer comment les tranches basées sur la performance affectent les considérations de séquençement des projets.

Remplissez deux tableaux dans **l'annexe D du budget Excel**.

Dans le premier tableau budgétaire Excel de l'annexe D, veuillez inclure le pourcentage d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (GEWE) pour chaque activité. Fournissez également une justification claire pour chaque allocation GEWE (par exemple, la formation comprendra une session sur l'égalité des sexes, des efforts spécifiques seront déployés pour assurer une représentation égale des femmes, etc.).

Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

Question	Oui	Non	Commentaire
Planification			
1. Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et le calendrier proposé	X		Les potentiels partenaires d'exécution sont connus et une évaluation sera faite pour s'assurer de leur capacité à mettre en œuvre les activités
2. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à la soumission			
3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier		X	Partant des communes d'intervention une évaluation sera faite sur le terrain qui permettra de déterminer les sites d'implantation des infrastructures
4. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.	X		Un atelier de consultation des parties prenantes regroupant les autorités au niveau régional et Central a été organisé du 17 au 19 octobre Bien avant une mission du SNU au gouvernement a été conduite pour l'élaboration de la Note Conceptuelle du Projet du 17 au 23 juin 2023
5. Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé ?	X		
6. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier.	X		

7. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites de mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement?		X	
8. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations bénéficiaires du projet ?	X		
9. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il?		N/A	
Genre			
10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseiller / expert / point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution) ?	X		
11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet?	X		
12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ?	X		
13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires des allocations GEWE ?	X		

Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)

Question	Oui	Non	Commentaire
1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?		X	
2. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures	X		

dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.			
3. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.	X		
4. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et couts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?	X		
5. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?	X		
6. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.		X	
7. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.			
8. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.			Les projets en cours des trois agences, qui, soutiennent les populations vulnérables, y inclus dans les villes secondaires, renforcent la dynamique et permettent de couvrir les autres besoins non pris en compte dans ce projet. Par ailleurs le personnel de soutien (support) et les experts notamment des structures déconcentrées de l'Etat dans le domaine de l'agriculture, l'urbanisation, l'environnement, et l'inclusion des jeunes et des femmes, le foncier et la

			gestion des conflits non budgétisés sur le projet apporteront un appui technique à l'équipe du projet selon leur expertise et les activités planifiées.
--	--	--	---

Annexe B.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially close a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent’s website (<http://mptf.undp.org>).

Annexe B.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in

	instead of an annual report if timing coincides)	consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are

firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
- Has a current valid registration as a non-profit, tax-exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.

- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.²⁹
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

²⁹ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe C : Cadre de résultats du projet (DOIT inclure des cibles de données ventilées par sexe et par âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
<p>Résultat 1: Une réponse coordonnée et durable au profit des populations vulnérables est assurée grâce à l'opérationnalisation du nexus HDP dans la région des Cascades.</p> <p>Cibles ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1.b :Prise en compte dans les politiques. • 10.2 : Autonomisation et intégration • 10.4 : Politiques publiques ciblées au service de l'égalité • 16.9 : État civil • 17.18 : Recueil de données <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>		<p>Indicateur 1 a % de projets régionaux et des acteurs qui intègrent l'opérationnalisation du nexus HDP au niveau national dans leurs outils de planification, suivi et évaluation Niveau de référence: TBD</p> <p>Cible:30%</p>	<p>Rapport d'évaluation finale.</p> <p>Entretiens avec les membres des équipes de projet,</p> <p>Enquêtes auprès des acteurs pour évaluer leur perception de l'engagement des autres secteur</p>	
		<p>Indicateur 1 b % d'acteurs de chacun des piliers du nexus HDP qui participent ensemble à la planification, programmation, la réponse apportée dans la région des Cascades à travers les cadres de concertations régionaux, provinciaux et communaux.</p> <p>Niveau de référence: TBD</p> <p>Cible: 100%</p>	<p>Rapport d'évaluation finale</p> <p>Entretiens avec les membres des équipes de projet,</p> <p>Examen des comptes rendus de réunions et Liste des structures/acteurs représentantes aux différentes réunions</p> <p>Enquête auprès des acteurs pour évaluer leur perception de l'engagement des autres secteurs.</p> <p>L'élaboration d'un guide de mise en œuvre systématique des initiatives avec l'approche Nexus HDP pour le SNU et l'application des SOP y résultant.</p>	
		<p>Indicateur 1 c % des communautés déplacées de forces et hôtes qui grâce à l'opérationnalisation du NEXUS HDP voit leur condition de vie améliorée</p> <p>Niveau de référence: TBD</p> <p>Cible: 30%</p>	<p>Rapport d'évaluation finale</p> <p>Rapport d'analyse sur les données P21, RIMA ; DTM</p> <p>Entretiens avec les membres des équipes de projet et enquêtes auprès des acteurs pour évaluer le niveau de prise</p>	

			en compte des données d'évaluation de la protection pour la planification de leur réponse dans la région.	
	Produit 1.1 : Les services déconcentrés de l'état, de même que les cadres de coordination et de concertation existants au niveau régional qui regroupent les acteurs humanitaires, de développement et de Paix sont accompagnés en vue de la prise en compte du Nexus HDP dans la région des Cascades.	Indicateur 1.1: % de réalisations du PA-SD régional appuyées par le projet Niveau de référence: 0 Cible: 30%	Rapport d'activités Rapport d'évaluation finale Plan d'action élaboré	
	Activité 1.1.1: réaliser un répertoire dynamique des acteurs du NEXUS et renforcer les capacités matérielles (informatiques et bureaucratiques) et humaines des différents cadres concertation régionaux, provinciaux et communaux	Indicateur 1.1.1a : # de répertoire dynamique réalisé intégrant les acteurs HDP Niveau de référence: 0 Cible: 1 Indicateur 1.1.1b: # de structures doté en matériels informatiques et bureaucratiques Niveau de référence: 0 Cible: 11	Rapport d'atelier	
	Activité 1.1.2: Equiper en matériels roulant les structures membres des cadres de concertation régionaux, provinciaux et communaux	Indicateur 1.1.2a: # de matériels roulant dotés. Niveau de référence: 0 Cible: 26 Indicateur 1.1.2.b : % des membres des cadres de concertations formés sur l'approche HDP . Niveau de référence: 0 Cible: 100% , Femmes : 30% Hommes : 70%	Rapports d'activité Rapports de session	
	Activité 1.1.3: Actualiser les Plans communaux de Développement de quatre (4) communes de la Région des Cascades prenant en compte les besoins des PDI et des personnes retournées.	Indicateur 1.1.3: # de plans de développement communaux mis à jour. Niveau de référence: 2 Cible: 4	Rapports d'activités sur la mise à jour des PDC	

	<p>Activité 1.1.4: Équiper les huit délégations spéciales pour la délivrance des faits d'état civil et d'identité</p>	<p>Indicateur 1.1. 4 a: # délégations spéciales dotées en matériels Niveau de référence : 0 Cible: 8</p> <p>Indicateur 1.1. 4 b: # de personnes ayant bénéficié de documents d'identité et des actes d'état civil. Niveau de référence : 2 645 Cible: 5000 (Femmes : 3000 Hommes : 2000) (0-17 ans : 1670 ; 18-60+ ans : 3330)</p> <p>Indicateur 1.1. 4 c: # d'agents communaux formés sur la délivrance de documents d'identité et d'états civils. Niveau de référence :8 Cible:40 ; 18 à 59 ans Femmes: 15 Hommes : 25 (18-59 ans)</p>	Rapport de remise des documents d'état civil	
	<p>Activité 1.1.5: Créer huit centres d'états civils secondaires dans les communes d'intervention du projet</p>	<p>Indicateur 1.1.5 : # de centres d'état civil secondaires créés et fonctionnels Niveau de référence: 37 Cible: 8</p>	<p>Arrêté de mise en place de centre d'état civils secondaires</p> <p>Rapport d'activité</p>	
	<p>Activité 1.1.6: Doter le CORESUR des Cascades en matériels informatiques pour la collecte numérique des données sur les PDI et les personnes retournées</p>	<p>Indicateur 1.1. 6a : # de services de l'action humanitaire bénéficiaires . Niveau de référence: 1 Cible: 10</p> <p>Indicateur 1.1. 6b : # de personnes formées . Niveau de référence: 1 Cible: 50</p>	<p>Rapport d'activité</p>	
	<p>Activité 1.1.7: Construire deux magasins de stockage de vivres et d'articles ménagers essentiels au profit des populations y compris les PDI et les personnes retournées</p>	<p>Indicateur 1.1.7 : # de magasins de stockage construits Niveau de référence: 0 Cible: 2</p>	<p>PV de réception des magasins</p>	
	<p>Produit 1.2 : Les capacités des parties prenantes sont renforcées, les poches de stabilité et les conditions propices aux solutions durables sont identifiées</p>	<p>Indicateur 1.2 a : % des données générées par les outils P21, RIMA, DTM utilisées au niveau régional</p>	<p>Rapports d'évaluation finale</p>	

	pour optimiser la collecte, l'analyse, la gestion des données en lien avec le Nexus HDP.	pour la programmation des interventions. Niveau de référence:0 Cible: 20%		
	Activité 1.2.1 : Equiper et doter les acteurs de mise en œuvre du projet en kits logistiques et d'évaluation de la résilience	Indicateur 1.2.1: # d'agents formés sur les outils Niveau de référence:0 Cible: 30 ; 18 à 59 ans (hommes : 15 et Femmes : 10) Indicateur 1.2.2 : # de kits logistiques dotés	Rapports d'activités Rapport de formation	
	Activité 1.2.2: Assurer le ciblage continu es besoins des populations déplacées internes, des personnes retournées et des populations hotes	Indicateur 1.2.2: # rapport/Round de l'indice de solutions et de mobilités Niveau de référence: 0 Cible: 4	Rapport de formation	
	Activité 1.2.3: Réaliser des infrastructures socioéconomiques (eau potable, santé, école) dans les communes	Indicateur 1.2.3: # de points d'eaux construits . Indicateur: Niveau de référence N/A Cible:2	Rapport d'activités	
<p>Résultat 2: Les conflits communautaires autour du foncier et des autres ressources naturelles ainsi que la suspicion entre les communautés sont réduits</p> <p>Cibles ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2.3 : Productivité et petits exploitants • 13.1 : Résilience et adaptation • 16.1 : Réduction de la violence • 16.6 : Institutions exemplaires • 16.7 : Prise de décisions inclusive <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>		Indicateur 2 a : Pourcentage de conflits autour du foncier dans la zone du projet Niveau de référence: 55 (données 2018) Cible: - 20%	Rapport d'évaluation finale	
		Indicateur 2 b : % de conflits fonciers enregistrés résolus grâce au renforcement des mécanismes de prévention et de gestion des conflits. Niveau de référence: TBD Cible: 50%	Rapport d'évaluation finale	
		Indicateur 2 c : % de personnes indiquant une acceptation mutuelle et / ou un respect entre les différents groupes de leur communauté/ Niveau de référence: TBD	Rapport d'évaluation finale	

		Cible: TBD (18 à 60+ ; Femmes : 52.5%, Hommes : 47.5%)		
	Produit 2.1 : Des mécanismes communautaires de veille et de réponses aux urgences pour la consolidation de la paix sont redynamisés ou mis en place.	Indicateur 2.1 : % de mécanismes communautaires qui sont fonctionnels dans leur communauté. Niveau de référence: TBD Cible: TBD	Rapport d'évaluation finale	
	Activité 2.1.1 : Appuyer à la mise en place et au fonctionnement des commissions de conciliation foncière villageoises, des démembrements de l'ONAPREGECC et du CONASUR.	Indicateur 2.1.1a.: # de démembrements mis en place ou redynamisés Niveau de référence: 10 Cible: 40 Indicateur 2.1.1.b : # de structures appuyées Niveau de référence:0 Cible: 40	Rapport d'activité PV de mise en place, PV de session	
	Activité 2.1.2 : Former et déployer 340 jeunes et femmes leaders de la société civile sur les différents cadres de prévention et de gestion des conflits communautaires y compris sur le foncier	Indicateur 2.1.2 : # jeunes et femmes leaders formés et déployés Niveau de référence: 0 Cible:340 ; 18 à 35 ans (Hommes : 160 et Femmes : 180)	Rapports de formation	
	Activité 2.1.3: Former et sensibiliser les propriétaires terriens sur l'intérêt de la sécurisation foncière rurale	Indicateur 2.1.3 a : # de propriétaires terriens formés sur la loi 034 et la loi 008. Niveau de référence: 0 Cible:160 ; 18 à 59 ans (Hommes : 160 Femmes: 0) Indicateur 2.1.3b: # personnes atteintes par les sessions de sensibilisation sur la loi 034 et la loi 008 Niveau de référence:0 Cible: 700, 18 à 60+ ans (Hommes : 400, Femmes : 300)	Rapports de formation Rapport d'activités de sensibilisation	
	Activité 2.1.4 : Former 70 leaders pasteurs sur le processus d'immatriculation des infrastructures pastorales	Indicateur 2.1.4 : # de leaders pasteurs formés sur le processus d'immatriculation des infrastructures pastorales Niveau de référence : 0 Cible :70 ; 18 à 35 ans (Hommes : 49 et Femmes : 30)	Rapports de formation	

	Activité 2.1.5 : Réaliser des théâtres fora sur la cohésion sociale lors des festivals de la région des Cascades	Indicateur 2.1.5 : # de festivals appuyé. Niveau de référence: 0 Cible: 2	Rapport d'activité	
	Activité 2.1.6: Appuyer la mise en place de 10 comités mixtes de gestion et de prévention des conflits et 50 comités de protection dans les Zones d'Accueil des Personnes Déplacées et renforcer leurs capacités	Indicateur 2.1.6: # de comités mixtes de gestion et de prévention des conflits mis en place Niveau de référence: 0 Cible:10	Rapport d'activité	
	Produit 2.2 : La gestion durable des ressources naturelles et du foncier, est améliorée grâce aux pratiques innovantes et à la promotion du dialogue communautaire pour favoriser la restauration de la paix et le vivre ensemble	Indicateur 2.2 : % de membre de la communauté qui déclarent être satisfait des actions de promotion de la paix et du vivre ensemble Niveau de référence: 0 Cible:70% ; 18 à 60+ ans (hommes :20% femmes : 50%)	Rapport d'évaluation finale	
	Activité 2.2.1: Mobiliser et sécuriser 30 ha de terres au profit des PDI et personnes retournées	Indicateur 2.2.1 : # d'ha sécurisé Niveau de référence :0 Cible:30	Rapport de sécurisation foncier	
	Activité 2.2.2 : Equiper les organisations communautaires en matériels d'assainissement pour faciliter les travaux d'intérêt commun pour renforcer le dialogue social entre FDS et communautés locales	Indicateur: 2.2.2 a: # d'activités organisées Niveau de référence: 0 Cible:8 Indicateur: 2.2.2 b: # de communes accompagnées Niveau de référence: 0 Cible: 300 ; 18 à 60+ ans) (Hommes 152 et Femmes 148)	Rapports d'activités	
	Activité 2.2.3: Former un pool de formateurs régionaux pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de la cohésion sociale et de la prévention des conflits.	Indicateur 2.2.3 a: # d'amazones identifiées et formées Niveau de reference:0 Cible: 240 femmes	Rapports d'activités	

		Indicateur 2.2.3 b: Nombre de leaders communautaires et de jeunes hommes et femmes formés Niveau de reference:0 Cible: 72 ; 18 à 59 ans (Hommes 56 et Femmes 16)		
	Activité 2.2.4: Appuyer la réalisation d'activités d'information, d'éducation et de communication pour le changement de comportement sur la prévention des conflits communautaires, le vivre ensemble et la participation citoyenne à la sécurité dans les communes d'intervention	Indicateur 2.2.4 : Nombre de campagnes organisées Niveau de référence:0 Cible: 5	Rapports d'activités	
	Activité 2.2.5: Organiser une foire régionale d'exposition des produits locaux mettant l'accent sur les initiatives portées par les femmes, en vue de renforcer la résilience et leur participation à la consolidation de paix.	Indicateur 2.2.5 : # de foires organisées Niveau de référence:0 Cible: 1	Rapports d'activités	
	Activité 2.2.6 : Appuyer la mise en place de 10 Champs Écoles Agropastoraux (CEAP) et Association Villageoise d'Épargne et de crédit (AVEC) pour renforcer les capacités des communautés sur les bonnes pratiques de gestion des ressources naturelles et promouvoir le vivre ensemble	Indicateur 2.2.6 : # de CEAP/AVEC mis en place Niveau de référence: 0 Cible: 20	Rapport d'activités	
	Activité 2.2.7 : Mettre en place et soutenir l'animation de 30 clubs DIMITRA en vue d'améliorer la cohésion sociale, la culture de la paix, la capacité organisationnelle et contribuer à renforcer la résilience des populations affectées par les nombreuses crises	Indicateur 2.2.7: # de CLUB DIMITRA mis en place Niveau de référence: 0 Cible: 30	Rapport d'activités	
	Activité 2.2.8 : Mettre en place 4 comités de Gestion (COGES) autour des aménagements/infrastructures agrosylvopastoraux, unités de transformation des produits agrosylvopastoraux en s'appuyant sur l'existant	Indicateur 2.2.8: # de COGES mis en place Niveau de référence: 0 Cible: 4	Rapport d'activités, PV de mise en place	
Résultat 3: Les vulnérabilités économiques des PDI et des communautés hôtes sont réduites à		Indicateur 3 a : % de femmes et de jeunes hommes et femmes des communautés PDI et hôtes qui	Rapport d'évaluation finale	

<p>travers le développement de solutions durables contribuant au renforcement de la cohésion sociale</p> <p>Cibles ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1.4 : Accès aux ressources • 1.5 : Vulnérabilité • 5.1 : Lutte contre les discriminations • 5.5 : Participation et accès aux postes de direction • 8.3 : Développement des TPE et PME • 10.3 : Autonomisation et intégration • 13.1 : Résilience et adaptation <p>(Recommandations de l' Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>		<p>participent activement aux programmes d'entrepreneuriat et de création d'emploi.</p> <p>Niveau de référence : TBD</p> <p>Cible : (Femmes : 60% et Hommes : 40%) (désagrégé par sexe et âge)</p>		
		<p>Indicateur 3 b : % de victimes de chocs identifiées qui se sentent prêtes à reprendre le cours normal de leur vie facilitant leur insertion, dans leurs communautés y compris d'accueil.</p> <p>Niveau de référence: TBD</p> <p>Cible: Hommes : 30% et Femmes : 70% (désagrégé par sexe et âge)</p>	Rapport d'évaluation finale	
		<p>Indicateur 3 c % de croissance et la diversification des chaînes de valeurs agrosylvopastorales dans lesquelles les femmes et les jeunes hommes et femmes déplacés sont impliqués dans la région des Cascades</p> <p>Niveau de référence: TBD</p> <p>Cible: 50%</p>	Rapport d'évaluation finale	
		<p>Produit 3.1 : La santé mentale des PDI et des populations hôtes, notamment les plus vulnérables a été améliorée à travers leur participation activités touchant au développement socioculturel de leur localité</p>	<p>Indicateur 3.1. : # de bénéficiaires de services SMSPS qui se sont impliqués pleinement dans la vie de la communauté</p> <p>Niveau de référence; 0</p> <p>Cible; 1000 (hommes: 300 et femmes) dont 400 âgés de 15 a 35 ans et 600 âgés de 36 ans et plus</p>	Rapports d'évaluation finale
	<p>Activité 3.1.1 : Assurer les services de santé mentale et de soutien psychosocial dans les communes d'intervention au profit des PDI, personnes retournées et populations hôtes</p>	<p>Indicateur 3.1.1 a : # de services SMSPS y compris les services spécialisés offerts (désagrégés en séances individuelles, de groupe, spécialisées et en femmes, hommes et enfants et enfin en PDI et populations hôtes).</p> <p>Niveau de référence 0</p> <p>Cible : 1500 services offerts</p> <p>Indicateur 3.1.1.b :</p>	Rapports d'activités	

		<p># de sessions de renforcement de capacités des acteurs réalisé (désagrégé acteurs publics et société civile, femmes et hommes) Niveau de référence : 0 Cible : 3</p> <p>Indicateurs 3.1.1.c: # d'acteurs formés Référence : 0 Cible : 120 ; 18 à 59 ans Hommes : 70 et Femmes : 50</p>		
	Activité 3.1.2: Assurer la prise en charge de 300 personnes survivantes de Violences Basées sur le Genre	<p>Indicateur 3.1.2: # de personnes ayant bénéficié d'une prise en charge (désagrégé en PDI et population hôte et en femmes, hommes, enfants et personnes handicapées) Niveau de référence : 0 Cible : 300 ; 0-17 ans : filles : 55, garçons : 45 18-60+ ans: femmes : 103 , hommes : 97</p>	Rapport de mise à disposition de fond	
	Produit 3.2 : Les femmes et les jeunes hommes et femmes déplacés de force et ceux de la communauté hôte vulnérables, ont accès à des opportunités stimulant l'entrepreneuriat et la création d'emplois, afin de renforcer leurs moyens de subsistance , de promouvoir le développement économique des communautés et le développement de chaines de valeurs agrosylvopastorale.	<p>Indicateur 3.2a: # d'entreprises créées par des groupements mixtes (PDI, hôtes) de femmes et ceux de jeunes hommes et femmes ainsi que le nombre d'emplois durables générés. Niveau de référence : TBD Cible : 500</p>	Rapport d'activités	
	Activité 3.2.1 : Former de 500 jeunes et femmes pour la création des unités économiques par les FAARF et FASO KOUNAWILI et financer leurs plans d'affaires	<p>Indicateur 3.2.1.a : # de femmes et de jeunes formés Niveau de référence:0 Cible: 500 ; 18 à 59 ans (hommes 250 femmes 250)</p> <p>Indicateur 3.2.1:b # plans d'affaires financés Niveau de référence:0 Cible: 500</p>	Rapports d'activité	

	<p>Activité 3.2.2: Mettre à disposition des jeunes et femmes 100 boutiques témoins à travers les fonds nationaux</p>	<p>Indicateur 3.2.2 :# de boutiques construites</p> <p>Niveau de référence: 0</p> <p>Cible: 100</p>	PV de réception	
	<p>Activités 3.2.3 : Former 200 jeunes et femmes sur les métiers innovants et l'insertion socioprofessionnelle</p>	<p>Indicateur 3.2.3 : # nombre de personnes formées</p> <p>Niveau de référence :0</p> <p>Cible :200 ; 18 à 35 ans (150 femmes et 50 hommes)</p>	Rapport d'activité	
	<p>Activité 3.2.4. Réaliser une Ingénierie sociale pour informer, sensibiliser les communautés en vue d'identifier de façon participative les sites d'implantation et d'aménagement des infrastructures agrosylvopastorales</p>	<p>Indicateur 3.2.4 : # d'ingénierie sociale réalisée</p> <p>Niveau de référence: 0</p> <p>Cible: 1</p>	Rapport d'étude de l'ingénierie sociale	
	<p>Activité 3.2.5. : Aménager et mettre en valeur au profit des populations hôtes, desPDI et personnes retournées des sites de production maraichère et rizicole (300 ha de Bas-fonds, 2 ha pour la maraicher culture et 2 dispositifs de production hors sol)</p>	<p>Indicateur 3.2.5 a : # d'ha aménagés</p> <p>Niveau de référence: 0</p> <p>Cible: 2 (FAO =1.; HCR =1)</p> <p>Indicateur 3.2.5b : # d'ha de bas fond mis en valeur</p> <p>Niveau de référence: 0</p> <p>Cible: 300</p> <p>Indicateur 3.2.5c : # de dispositif de culture hors sol mis en place</p> <p>Niveau de référence: 0</p> <p>Cible: 2(HCR 1 FAO 1)</p>	PV de labour, listes de distribution des intrants, rapports d'activités	
	<p>Activité 3.2.6. :Réaliser des infrastructures et sécuriser les sites pastoraux</p>	<p>Indicateur 3.2.6a : # de forage pastoral réalisé</p> <p>Niveau de référence: 0</p> <p>Cible:1</p> <p>Indicateur 3.2.6b : # d'ha de zone de pâture sécurisé</p> <p>Niveau de référence: 0</p> <p>Cible: 50</p> <p>Indicateur 3.2.6c : # de Km de piste d'accès aménagé</p> <p>Niveau de référence: 0</p> <p>Cible: 100</p>	<p>PV de réception du forage pastoral</p> <p>Rapport d'activité, PV de réception des pistes aménagés</p> <p>Rapport d'activité, PV de réception de zone de pâture sécurisé</p>	

	Activité 3.2.7. Restaurer et mettre en valeur 200 ha de terres et de paysage dégradés à vocation agropastorale au profit des femmes et jeunes	Indicateur 3.2.7 : # d'ha de terres dégradées restauré Niveau de référence: 0 Cible: 200	Rapport de formation Etats de distribution des intrants	
	Activité 3.2.8 : Réaliser in-situ des séances de sensibilisation sur les mesures de mitigation et d'atténuation	Indicateur 3.2.8 : # de séances de sensibilisation sur les mesures de mitigation réalisées Niveau de référence : 0 Cible : 1	Rapport d'activités	
	Activité 3.2.9: Créer des activités économiques à gain rapide et de cohésion sociale au profit de 300 Femmes.	Indicateur 3.2.9: # de femmes vulnérables ayant bénéficié d'un appui en activités de résilience Niveau de référence: 0 Cible: 300 femmes	Rapport d'activités	